



2025

Rapport
du budget Primitif



toulouse
métropole

Table des matières

Contexte économique et financier.....	3
Budget consolidé.....	5
Budget principal.....	7
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	7
II. La section de fonctionnement.....	8
A. Les recettes de fonctionnement.....	8
B. Les dépenses de fonctionnement.....	13
III. L'investissement et son financement.....	17
A. Les dépenses d'investissement.....	17
B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement.....	19
C. Le financement de l'investissement.....	24
L'endettement.....	27
D. L'endettement du budget principal.....	27
E. Présentation consolidée de tous les budgets.....	29
Conclusion.....	30
Budget annexe Assainissement.....	31
Budget annexe Eau Potable.....	34
Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications.....	37
Budget annexe Activités Immobilières.....	40
Budget annexe Lasbordes.....	42
Budget annexe ZAC Oncopôle.....	44
Budget annexe Crématorium.....	46
Budget annexe Pompes Funèbres.....	48
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets.....	50
Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.....	54
Budget annexe ZAC Francazal.....	57

Contexte économique et financier

En préambule, il est essentiel de rappeler que le calendrier budgétaire de Toulouse Métropole n'a pas permis d'intégrer l'impact de l'ensemble des mesures actuellement en discussion dans le cadre des débats sur la Loi de Finances 2025.

A ce stade de la discussion parlementaire la contribution réclamée aux collectivités locales au titre de l'effort de redressement des comptes publics serait de 5 Md€ et est évaluée à près de 43 M€ pour Toulouse Métropole. Toutefois, les élus locaux, dont Monsieur Jean-Luc MOUDENC, contestent ce montant annoncé par le gouvernement qui approcherait les 11 Md€ si l'on cumule l'ensemble des mesures.

Les mesures impactant Toulouse Métropole, estimées en fonction des éléments connus lors de la rédaction du présent rapport, seraient les suivantes :

- **13,8 M€ de prélèvement sur les recettes** : la mise en réserve du fonds de précaution ciblant 450 collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros ;
- **7,8 M€ de perte liée au gel de TVA** ;
- **4,6 M€ de ponction sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** ;
- **0,8 M€ en cas de minoration de la dotation de compensation** ;
- **3,2 M€ de réduction du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** dont une perte de recettes de fonctionnement prévu au budget primitif 2025 de 350 000 € ;
- **3,7 M€ d'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL** de 4 points en 2025.

A ce stade, l'effort lié à l'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL est d'ores et déjà intégré dans le budget primitif 2025. Les mesures impactant les recettes seront intégrées lors de la proposition de vote du budget supplémentaire en juin 2025 quand leur impact sera précisément connu.

En dehors de ces éléments, le budget primitif 2025 démontre la solidité de la gestion métropolitaine avec une épargne nette en hausse de 8,3 M€ et une capacité de désendettement inférieure à l'objectif politique à 9 ans. Il intègre la montée en charge de la contribution à Tisséo conformément à l'ESB 6 et un accompagnement anticipé dans la collecte et la valorisation des déchets notamment pour accompagner les investissements réalisés par DECOSET.

Toutefois, le dynamisme des recettes est fortement lié au contexte économique, pour ce qui concerne la Cotisation Foncière des Entreprises et la fraction compensatoire de la TVA. La dépendance de la collectivité à cette taxe nationale est majeure puisqu'elle représente 1/3 des recettes de fonctionnement. Or, elle est fortement liée à la consommation et à la croissance économique nationale, deux variables difficiles à anticiper, entraînant une incertitude budgétaire.

Aussi, la maîtrise des dépenses est essentielle pour contenir la hausse des charges de fonctionnement (+3,2 % entre le BP2024 et le BP2025). Des efforts d'optimisation

demeurent essentiels pour garantir la maîtrise des grands équilibres financiers et devront être renforcés lors de la préparation du budget supplémentaire 2025 pour absorber les mesures de la Loi de Finances. Aussi, un certain nombre de mesures de précautions sont d'ores et déjà prises (gel des recrutements, redéploiement de postes, mise à contribution des partenaires, ...).

Malgré ses contraintes budgétaires, Toulouse Métropole maintient la qualité des services publics et un haut niveau d'investissement avec des projets structurants et porteurs d'avenir. Cela est possible grâce à une gestion rigoureuse et responsable, mais aussi à une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires institutionnels et locaux. À travers ce budget, la Métropole réaffirme son ambition d'innovation et de développement du territoire.

Budget consolidé

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	1 083,01	1 083,01	631,31	631,31	1 714,32	1 714,32
Assainissement	34,51	34,51	52,13	52,13	86,63	86,63
Eau	25,72	25,72	58,13	58,13	83,85	83,85
Gemapi	7,19	7,19	3,59	3,59	10,78	10,78
Oncopôle	23,17	23,17	27,16	27,16	50,33	50,33
ZAC Francazal	7,17	7,17	5,96	5,96	13,13	13,13
Activités Immobilières	13,54	13,54	8,66	8,66	22,19	22,19
IMT	5,64	5,64	6,52	6,52	12,16	12,16
Lasbordes	0,42	0,42	0,06	0,06	0,48	0,48
Pompes Funèbres	3,30	3,30	0,25	0,25	3,55	3,55
Crématorium	1,99	1,99	0,63	0,63	2,62	2,62
Déchets	126,90	126,90	16,36	16,36	143,27	143,27
Budget Agrégé	1 332,56	1 332,56	810,74	810,74	2 143,31	2 143,31
Mouvements réciproques	18,34	18,34	0,83	0,83	19,17	19,17
Budget Consolidé (Ordre + Réel)	1 314,23	1 314,23	809,91	809,91	2 124,14	2 124,14

Le budget de la Métropole se compose désormais d'un budget principal et de 11 budgets annexes.

Pour l'exercice 2025, le montant total des inscriptions budgétaires s'élève à **2,1 Md€**.

Ce chiffre inclut toutes les dépenses qu'elles soient réelles ou d'ordres et les mouvements internes entre les budgets (subventions aux budgets annexes, écritures prévisionnelles de refacturation...).

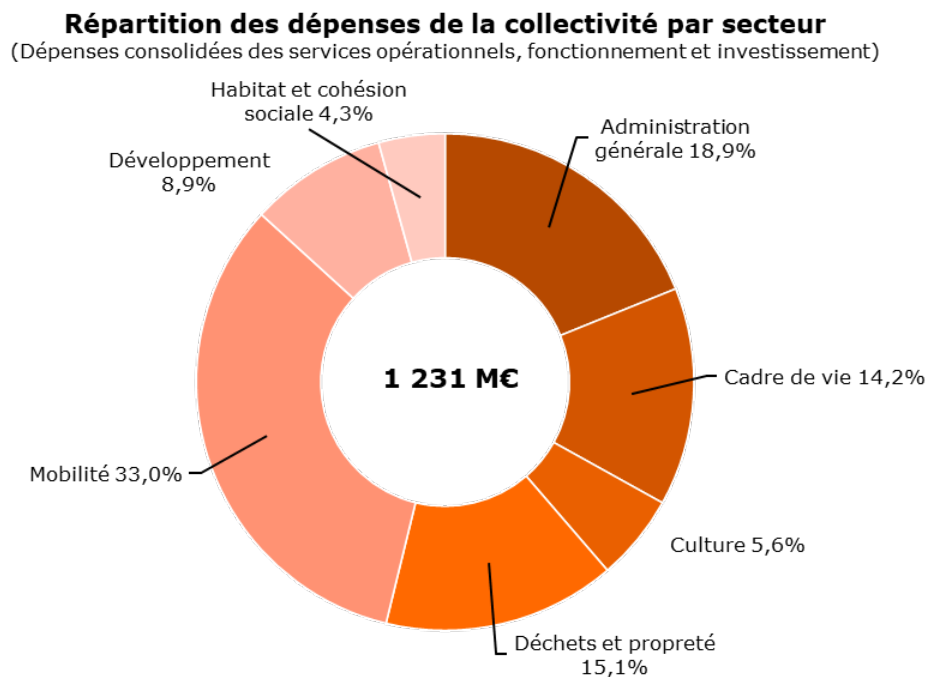
Tous budgets confondus, les **dépenses réelles consolidées**, retraitées des dépenses d'ordre et des mouvements réciproques entre budgets, sont de **1,8 Md€**.

Les principales politiques publiques portées par Toulouse Métropole sont :

- 1. La mobilité** occupe la part la plus importante du budget avec 405,7 M€, soit près de 33 % du budget de la Métropole. Dans ce montant, la part de la contribution à Tisséo Collectivité est prépondérante (144 M€) ainsi que les enveloppes locales de voirie pour 95,2 M€.
- La part relative à la compétence « **propreté et déchets** » représente 15 % du budget de Toulouse Métropole, soit un montant de 186,2 M€ réparti entre la compétence propreté pour 59,8 M€ et 126,4 M€ pour la compétence déchets.
- Le « **cadre de vie** » représente 14 % du budget de Toulouse Métropole (174,9 M€) et regroupe l'offre de services de la Métropole vers la population notamment en matière :
 - d'environnement, avec le budget annexe relatif à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), l'assainissement (pluvial, défense incendie, eau potable et eaux usées) dans le cadre des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
 - de prévention des incendies, avec notamment la contribution au SDIS, pour 23,6 M€ ;
 - d'offre de loisirs et de sports pour 10,7 M€ ;
 - d'opérations funéraires pour 11,2 M€, dans le cadre des budgets annexes « Pompes funèbres » et « Crématorium » et du fonctionnement des cimetières métropolitains.

4. Avec 9 % des dépenses (109,6 M€) la compétence « **développement** » rassemble le développement économique (53,2 M€) et l'aménagement urbain (56,4 M€).
- La compétence développement économique porte notamment le budget annexe « Activités Immobilières » (pépinières, B612, etc.), les budgets annexes « IMT », « Oncopôle » et « Lasbordes », la contribution à l'Agence d'attractivité, les actions de coopération internationale et européenne.
 - L'aménagement porte quant à lui toute la masse salariale et les crédits d'études liés aux opérations d'aménagement ainsi que les participations aux différentes ZAC et à la concession du Grand Matabiau, Quai d'Oc.

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées des services opérationnels retraitées des mouvements réciproques (hors dépenses financières et reversements aux communes) ventilées par secteur d'activité métropolitaine :



Budget principal

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution de BP à BP (%)	Evolution de BP à BP (M€)
Recettes réelles de fonctionnement	1 011,29	1 049,52	3,8%	38,23
Produits des services	47,20	58,19	23,3%	10,99
Impôts et taxes	746,94	766,09	2,6%	19,16
Compensations fiscales	66,81	69,49	4,0%	2,68
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,87	136,18	2,5%	3,31
Autres produits de gestion courante	16,94	19,35	14,2%	2,41
Autres recettes de fonctionnement	0,54	0,22	-59,1%	-0,32
Dépenses réelles de fonctionnement	888,61	917,22	3,2%	28,61
Achats de biens et services	97,37	104,64	7,5%	7,28
Charges de personnel	219,99	220,17	0,1%	0,17
Reversements aux communes	323,07	324,05	0,3%	0,98
Fonds de péréquation et autres reversements	4,14	4,12	-0,6%	-0,02
Subventions, participations et contributions	230,90	243,29	5,4%	12,39
Autres charges de gestion courante	12,93	20,72	60,3%	7,79
Autres charges de fonctionnement	0,21	0,23	7,5%	0,02
Epargne de gestion	122,68	132,31	7,8%	9,63
Charges financières nettes	23,07	22,44	-2,7%	-0,63
Epargne brute	99,61	109,87	10,3%	10,25
Taux d'épargne brute	9,85%	10,47%	-	-
Remboursement en capital de la dette	80,05	81,95	2,4%	1,90
Epargne nette	19,56	27,92	42,7%	8,36
Taux d'épargne nette	1,93%	2,66%	-	-
Dépenses réelles d'investissement	401,76	430,39	7,1%	28,62
Recettes réelles d'investissement	131,18	91,65	-30,1%	-39,53
Emprunt d'équilibre	251,02	310,82	23,8%	59,79

La progression de 38 M€ des recettes de fonctionnement s'explique principalement par l'évolution de la Cotisation Foncière des Entreprises (+ 9,9 M€) dont l'évolution est directement liée à la conjoncture économique et, pour la Taxe Foncière (+5,2 M€). L'évolution favorable du produit des services s'explique par une opération exceptionnelle de remboursement par le délégataire de la fourniture de chaleur au terme du contrat de délégation de service public de réseaux de chaleur du Mirail pour 8,8M€.

La hausse des charges de fonctionnement est de +28,6M€ soit +3,2 % (contre 6,6 % en 2024). Cette hausse s'explique notamment par le versement d'une indemnité de compensation au délégataire suite de l'arrêt des unités de valorisation énergétique (8,1 M€), la contribution à Tisséo Collectivités majorée de 4,7 M€ conformément à la trajectoire fixée dans le cadre de l'étude de soutenabilité budgétaire ainsi qu'un soutien au budget annexe collecte et valorisation des déchets pour 5 M€. L'évolution des primes d'assurances et du prix de l'électricité impactent également ces dépenses.

La progression inférieure des dépenses conjuguée à celle des recettes de fonctionnement permet de projeter **une épargne nette à 27,92 M€, en hausse de 8,3 M€ par rapport au BP2024.**

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif est en phase avec le rythme d'une quatrième année de mandature qui intègre une grande partie des projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles de **428,2 M€** hors dette et reversement de fiscalité.

En conséquence, au stade du budget primitif, le financement de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un **emprunt d'équilibre de 310,8 M€**.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	47,20	58,19	23,3%	10,99
Impôts et taxes	746,94	766,09	2,6%	19,16
Compensations fiscales	66,81	69,49	4,0%	2,68
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,87	136,18	2,5%	3,31
Autres produits de gestion courante	16,94	19,35	14,2%	2,41
Autres recettes de fonctionnement	0,54	0,22	-59,1%	-0,32
Recettes de fonctionnement (hors prod. financiers)	1 011,29	1 049,52	3,8%	38,23

La fiscalité au sens large comprenant les compensations fiscales représente près de 80 % des recettes de fonctionnement.

1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	278,03	290,33	4,4%	12,30
Fiscalité directe	193,00	202,87	5,1%	9,87
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	178,71	188,15	5,3%	9,44
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	0,00	0,00	-	0,00
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	9,99	10,09	1,0%	0,10
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	4,30	4,63	7,7%	0,33
Fiscalité reversée et compensations	85,04	87,46	2,9%	2,43
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	13,37	13,34	-0,3%	-0,03
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	47,03	49,49	5,2%	2,46
Fiscalité des ménages	527,41	536,64	1,7%	9,22
Fiscalité directe	192,51	198,27	3,0%	5,75
Taxe d'Habitation (TH)	10,50	11,10	5,7%	0,60
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	180,58	185,77	2,9%	5,20
Taxe sur Foncier Non Bâti et taxe additionnelle (TFNB)	1,44	1,39	-3,2%	-0,05
Fiscalité reversée et compensations	334,90	338,37	1,0%	3,47
Autres reversements	0,00	0,00	-	0,00
Fraction compensatoire de TFPB et de TH et de la CVAE (TV)	328,49	331,71	1,0%	3,22
Compensation des exonérations de TF	6,41	6,66	4,0%	0,25
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
Autres impôts, taxes et compensations	8,30	8,62	3,9%	0,32
Taxe de séjour et taxe additionnelle	6,30	6,62	5,1%	0,32
Prélèvement sur les produits des jeux	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	2,00	2,00	0,0%	0,00
Impôts, taxes et compensations fiscales	813,75	835,58	2,7%	21,84

NB : pour la part de la taxe foncière, 35 % du produit concerne les locaux professionnels et 65% des locaux d'habitation.

L'année 2025 devrait être marquée par un net ralentissement de la croissance des deux fractions de TVA perçues depuis 2021 en substitution du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, et depuis 2023 en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces réformes ont provoqué une reconfiguration profonde du panier fiscal de Toulouse Métropole, dont les effets seront à nouveau visibles en 2025.

Fraction de TVA

En 2021, une première quote-part de TVA est venue remplacer le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 2025, cette quote-part inscrite au budget est estimée à **220,68 M€**, en croissance de **+3,5%** par rapport au montant initialement attendu pour 2024.

Depuis 2023, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été remplacée par une part supplémentaire de TVA. Pour 2025, une croissance modérée de **+1,7%** est prévue, soit un montant de **111,03 M€** au budget. Cette hausse limitée s'explique par une nouvelle méthode de comptabilisation des effectifs, mise en œuvre à partir de 2025, qui affecte la répartition de la croissance entre les collectivités bénéficiaires.

Ces prévisions pourraient être revues à la baisse puisqu'après une croissance constatée de **+2,8% en 2023 et +8,6% en 2022**, le niveau de progression de la TVA pour 2024 qui était initialement estimé par le gouvernement à **+4,5%**, pourrait finalement se situer autour de **+1%**. Témoinnant d'un très net ralentissement de la dynamique de cette taxe, cet ajustement pourrait donc fortement impacter à la baisse la trajectoire de cette recette à compter de 2024. A cela pourrait venir s'ajouter un impact négatif dû à un éventuel gel de la croissance de cette taxe en 2025, cette mesure étant incluse dans la version initiale du projet de loi de finances pour 2025.

Ces deux fractions de TVA représentent désormais près d'un tiers des recettes de fonctionnement des groupements à fiscalité propre. Cependant, leur évolution, dépendant de la TVA nationale annuelle, reste imprévisible. De plus, un système de régularisations du produit perçu appliqué a posteriori complexifie l'analyse des variations observées d'un exercice à l'autre.

La fiscalité professionnelle

i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le produit inscrit au titre de la CFE pour 2025 s'élève à 188,15 M€.

Il tient compte d'une croissance physique de 0,5% des bases des établissements industriels associée à une revalorisation forfaitaire évaluée à +2,5% en 2025.

b.

Les locaux professionnels connaîtraient une évolution physique des bases de +1%. Pour ces locaux, la progression des tarifs révisés, qui permet depuis 2017 de déterminer la base d'imposition en fonction de la catégorie du local et de l'évolution des loyers recensés par l'administration des finances publiques, est anticipée à +1%.

ii. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)

L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. La prévision 2025 est établie avec une croissance contenue de 1% par rapport au produit perçu en 2024.

iii. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² ou de 4 000 m² sur l'ensemble de leur réseau et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000€ sont soumis à la TASCOM, dont le tarif appliqué varie en fonction du chiffre d'affaires ramené au m².

Compte tenu des perspectives économiques, le produit de TASCOM devrait connaître une croissance en 2025 estimée à 1% par rapport au produit à percevoir en 2024.

iv. La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI)

En croissance de +5% par rapport au produit attendu pour 2024, le produit de la TSI anticipé pour 2025 dépasse les niveaux observés en 2019 avant la crise sanitaire. Pour rappel, les reports d'échéances consentis aux hébergeurs dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien au secteur du tourisme se sont achevés en 2023.

v. Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont issus de la réforme fiscale de 2010. Ils avaient comme objectif la neutralisation des impacts financiers de cette réforme, puisque le total des ressources fiscales après réforme, additionné à la DCRTP et au FNGIR était à l'origine équivalant au montant perçu avant réforme.

Depuis 2019, la DCRTP fait partie du périmètre des variables d'ajustements susceptibles de subir une minoration dont les modalités sont décidées chaque année en loi de finances. A ce titre, cette dotation a déjà diminué de -0,4 M€ en 2019 et de -0,2 M€ en 2020 et 2024. La prévision inscrite au budget tient compte d'une réduction initialement estimée à -0,1 M€ en 2025. La version initiale du projet de loi de finances pour 2025 prévoit toutefois une ponction de la DCRTP plus importante.

vi. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) connaîtront en 2025 une évolution symétrique à l'évolution des bases exonérées auxquelles elles correspondent, estimée à +3,0% en 2025 sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases.

La fiscalité ménage

i. La taxe d'habitation

De la taxe d'habitation, seule demeure la part relative aux résidences secondaires dont l'évolution forfaitaire est déterminée à partir de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) entre les mois de novembre 2023 et novembre 2024. Cette évolution est estimée à 2,5% pour cette année. Il est également fait l'hypothèse d'une croissance physique des bases de ces locaux de 1% en 2025.

ii. Le foncier bâti

Le produit de foncier bâti a été estimé avec une progression physique des bases de 1% pour les locaux d'habitation et les locaux professionnels, et de 0,5% pour les locaux industriels.

La revalorisation forfaitaire, appliquée aux locaux d'habitation et industriels, est évaluée à 2,5% en 2025 (croissance estimée de l'IPCH de novembre à novembre). Pour les locaux professionnels, la progression des tarifs révisés est anticipée à 1 %.

iii. Les compensations de taxes foncières

Les compensations fiscales relatives aux taxes foncières sont prévues au budget avec une croissance correspondant à l'évolution des bases d'imposition. Elles évoluent principalement avec la croissance de la compensation relative à l'exonération de foncier bâti des locaux industriels, évaluée à +3,0% en 2025 sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases.

2. Les dotations et participations

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation générale de fonctionnement (DGF)	103,58	101,67	-1,8%	-1,91
DGF - Dotation d'intercommunalité	20,09	21,09	5,0%	1,00
DGF - Dotation de compensation	83,49	80,58	-3,5%	-2,91
FCTVA	0,35	0,35	0,0%	0,00
Participations	28,93	31,15	7,6%	2,21
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,87	136,18	2,5%	3,31

a. La dotation d'intercommunalité

Dans sa version initiale, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 prévoit une augmentation de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité de 90 M€, soit une progression identique à celle de 2024. Compte tenu de l'absence d'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), cette hausse serait financée par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre.

Dans l'hypothèse d'une reconduction des règles de répartition actuelles, il est prévu une progression de la dotation d'intercommunalité en 2025 similaire à celle qui a été notifiée en 2024 (soit +3%).

b. La dotation de compensation

Cette dotation, issue de la loi de finances 2004, correspond à l'ancienne compensation pour suppression de la part salaire de la taxe professionnelle. Elle fait partie de la dotation globale de fonctionnement.

Cette dotation, qui constitue une variable d'ajustement de l'enveloppe de DGF est en baisse régulière chaque année. Au regard de la version initiale du projet de loi de finances pour 2025, il est prévu une baisse plus forte de cette dotation (-4%).

3. Les produits des services

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	9,79	12,17	24,3%	2,38
Redevance d'occupation du domaine public	2,87	4,22	47,0%	1,35
Redevance stationnement et forfait post-stationnement	6,23	7,23	16,1%	1,00
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,70	0,73	4,3%	0,03
Redevances et droits des services	1,52	1,41	-7,1%	-0,11
Mise à disposition de personnel	11,42	6,97	-39,0%	-4,45
Remboursement de frais	17,56	19,65	11,9%	2,09
Autres produits des services	6,91	17,99	160,2%	11,08
Produits des services	47,20	58,19	23,3%	10,99

La croissance des prévisions budgétaires de **+10,99 M€** pour ce poste s'explique principalement par une recette exceptionnelle liée au versement par le délégataire, au terme du contrat de délégation du service public Réseau de Chaleur Urbain, des recettes de chaleur.

Les prévisions budgétaires pour ce poste de recettes se décomposent comme suit :

- **Les redevances d'occupation et d'utilisation du domaine public** (+2,38 M€). L'impact du transfert des abris-voyageurs et des mobiliers urbains avec affichage publicitaire à Toulouse Métropole génère une ressource complémentaire (1,15 M€) à compter de l'exercice 2025. Ce transfert fera l'objet d'une compensation via l'Attribution de Compensation pour les communes concernées.
- **Le forfait post-stationnement** est en croissance (+16,1%) par rapport à l'exercice 2024 depuis la mise en place par la Mairie de Toulouse du contrôle du stationnement payant par LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) à compter du 16 août 2022 et de l'élargissement du périmètre du stationnement payant résident.
- **Les recettes des services publics tarifés** augmentent de près de 11 M€. Cette hausse s'explique principalement par le remboursement du report de paiement de la chaleur du contrat de délégation de service public de réseaux de chaleur du Mirail (8,8M€). En effet, au cours du contrat Toulouse Métropole a autorisé le report du paiement de la chaleur à son terme pour permettre au délégataire de conserver de la trésorerie pour financer des travaux d'extension. Par ailleurs, les recettes provenant de la vente de chaleur au délégataire sont en hausse de 1,2 M€ entre 2024 et 2025.
- **Les refacturations à la Mairie de Toulouse et aux budgets annexes des interventions du budget principal de Toulouse Métropole** affichent une hausse de 2,09 M€ par rapport au BP 2024. Elle est due, principalement au niveau des charges refacturées aux budgets annexes (charges à caractère général dont les dépenses d'entretien et d'utilisation des véhicules et les frais de maintenance numérique, la masse salariale et les charges d'administration générale).

B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	561,40	589,05	4,9%	27,65
Achats de biens et services	97,37	104,64	7,5%	7,28
Charges de personnel	219,99	220,17	0,1%	0,17
Subventions, participations et contributions	230,90	243,29	5,4%	12,39
Autres charges de gestion courante	12,93	20,72	60,3%	7,79
Autres charges de fonctionnement	0,21	0,23	7,5%	0,02
Fiscalité reversée	327,21	328,17	0,3%	0,96
Reversements aux communes	323,07	324,05	0,3%	0,98
Fonds de péréquation et autres reversements	4,14	4,12	-0,6%	-0,02
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	888,61	917,22	3,2%	28,61

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement : les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

- **Concernant les dépenses d'intervention** : l'évolution est sensible avec une hausse + 5 % :
 - o La hausse des achats de bien et service s'explique par de nouvelles charges liées à l'achat de chaleur pour le réseau urbain (+4,8 M€) mais également par le coût de l'énergie et des primes d'assurance.
 - o Les charges de personnel affichent une progression limitée de 0,2 % par rapport au BP2024. La hausse des charges est partiellement compensée par le transfert de 25 agents au budget annexe collecte et valorisation des déchets.
 - o Enfin, les participations versées aux différents partenaires notamment Tisséo Collectivité (+4,7 M€) et l'Opéra National du Capitole de Toulouse (+1,5 M€), ou aux budgets annexes de Toulouse Métropole dont le budget annexe collecte et valorisation des déchets (+5 M€) progressent en 2025 conformément aux trajectoires fixées.
- **Concernant la fiscalité reversée** : affiche une légère augmentation de 0,3 %. L'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire constitue la principale mesure expliquant cette évolution, particulièrement la restitution aux communes de la dynamique des produits de Taxe Foncière. Les évolutions impactant l'attribution de compensation entraînent une diminution de ce poste.

1. Les reversements de fiscalité

L'attribution de compensation (AC)

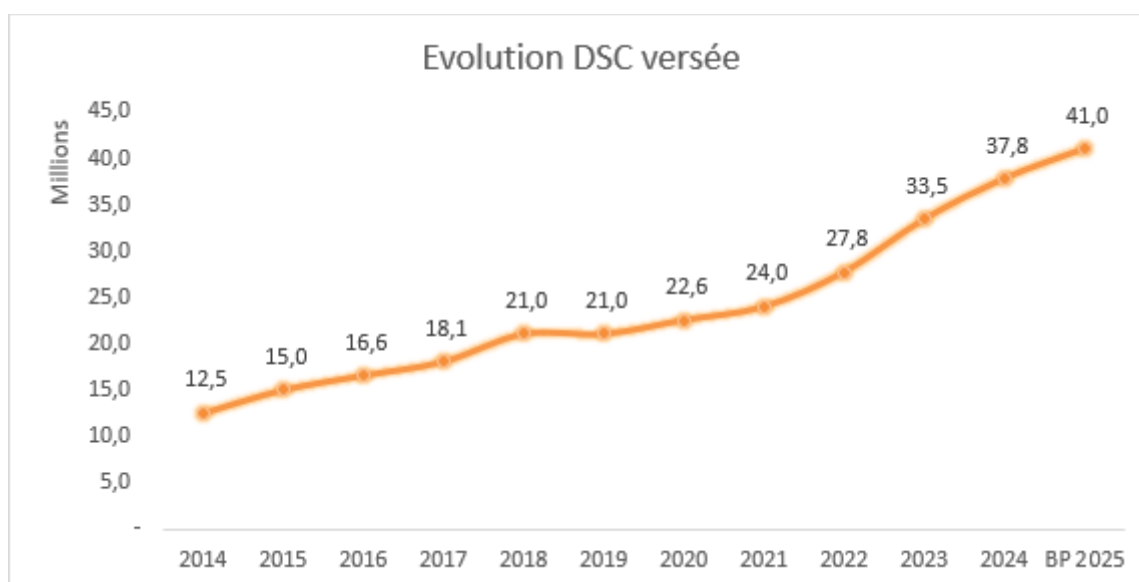
L'attribution de compensation inscrite au budget 2025 est en légère baisse car elle intègre le changement de compétence de la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole lié à l'autorité organisatrice de la mobilité et le transfert du service public de location de vélo libre-service (283 stations gérées par la Mairie de Toulouse).

Le montant précis de l'AC sera ajusté dans une étape intermédiaire lorsque le niveau des charges transférées sera validé par la CLECT.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Il est proposé au budget 2025 une croissance de la DSC de 1,5 M€ en application du pacte financier et fiscal de solidarité actualisé par une délibération du Conseil de métropole du 20 octobre 2022.

Si on compare la DSC définitive 2024 et la prévision 2025, **il est anticipé une progression de +2,8 M€** qui correspond à la croissance spontanée de 1,5 M€ à laquelle s'ajoute la restitution de la dynamique du produit de taxe foncière transféré en 2021 à Toulouse Métropole estimée à ce jour à 1,3 M€ et qui sera réajustée en décision modificative lorsque les produits définitifs seront connus.



Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Aucun changement majeur n'étant prévu à ce jour pour 2025, le prélèvement au titre de ce fonds est anticipé comme stable par rapport au dernier montant notifié (3,6 M€). Le volume du FPIC est figé par la loi à 1 milliard d'euros.

c.

2. Les achats de biens et services

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Matières et fournitures	23,32	30,21	29,5%	6,89
Energie, électricité	4,58	6,38	39,3%	1,80
Gaz	1,33	1,15	-13,4%	-0,18
Carburants	5,94	5,80	-2,5%	-0,15
Petits équipements	5,95	5,95	0,0%	0,00
Fournitures de voirie	1,96	1,92	-2,0%	-0,04
Autres matières et fournitures	3,57	9,02	152,9%	5,45
Contrats de prestations de services	30,71	29,76	-3,1%	-0,95
Locations mobilières et immobilières	4,45	4,26	-4,1%	-0,18
Entretien et réparations	11,47	11,60	1,1%	0,13
Assurances	2,18	3,39	55,5%	1,21
Etudes et recherches	1,54	1,65	7,3%	0,11
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1,11	1,17	6,1%	0,07
Publicité, publications et relations publiques	3,43	3,15	-8,3%	-0,28
Frais postaux et de télécommunications	2,06	1,80	-12,7%	-0,26
Frais de gardiennage	2,01	2,09	4,0%	0,08
Frais de nettoyage des locaux	2,29	2,37	3,5%	0,08
Impôts et taxes	5,53	6,34	14,6%	0,81
Autres charges à caractère général	7,28	6,86	-5,8%	-0,42
Achats de biens et services	97,37	104,64	7,5%	7,28

Les achats de biens et services représentent 11,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2025, ce poste évolue de +7,5%, soit +7,28 M€ par rapport au BP 2024, notamment du fait des éléments suivants.

Le poste **matières et fournitures** évolue sensiblement du fait notamment du renouvellement au 1^{er} janvier 2025 de la délégation de service public pour la construction de l'Unité de Valorisation Energétique du Mirail par DECOSSET et du principe d'égalité de traitement entre les collectivités qui met fin à la cession gratuite de la chaleur. Cette nouvelle charge de 4,8 M€ est décomposée comme suit : 3,25 M€ d'achat de chaleur à l'Unité d'Incinération Ordures Ménagères pour les Réseaux de Chaleur Urbain du Mirail et 1,55 M€ d'achat de chaleur à l'Unité d'Incinération Ordures Ménagères pour les Réseaux de Chaleur Urbain de Plaine Campus. Sont également à noter sur cet item une anticipation de hausse pour ce qui concerne le prix de l'électricité de 39% pour un coût majoré de +1,8 M€ et une inflexion des prix du gaz (-0,18 M€) et des carburants (-0,15 M€).

Sur le poste des dépenses relatives aux **prestations de services**, l'année 2025 est en baisse par rapport à 2024 marquée par le concert de Big Flo et Oli (0,5 M€) et l'Opéra Urbain (1 M€). Une enveloppe complémentaire pour les contrats relatifs à la Direction du Numérique (+ 0,3 M€) est mobilisée.

Les **locations immobilières** après une croissance en 2024 marquent un léger repli.

Les **charges d'assurance**, après une hausse déjà sensible (+40%) au BP2024 sont en hausse de plus de 55% par rapport à 2024 pour atteindre le montant de 3,39 M€. Le contexte lors de la consultation des prestataires, notamment sur le volet « dommages aux biens », était très défavorable pour les collectivités et s'est traduit par une très forte évolution des primes.

L'actualisation de la base imposable de taxe foncière pour les terrains en cours d'aménagement de Francazal (0,7M€) par le Centre des Impôts Fonciers est à l'origine de l'essentiel de la hausse de 14,6 % constatée sur le poste **impôts et taxes**.

3. Les charges de personnel

Les dépenses de masse salariale inscrites au titre du budget principal pour 2025 progressent de + 0,2 % par rapport au BP 2024 pour atteindre 220,2 M€.

Ces évolutions s'expliquent exclusivement par les éléments suivants :

- L'évolution liée au déroulement réglementaire des carrières des agents (GVT interne) :
 - o Avancements d'échelon : + 1,1 M€
 - o Avancements de grade et promotions internes : + 0,5 M€
- L'évolution des charges patronales, notamment le taux de cotisation patronale CNRACL (+4 points de cotisation) annoncée dans le cadre du Projet Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour un montant prévisionnel de 3,7 M€.
- La non-compensation de l'augmentation de la cotisation patronale de Sécurité Sociale à hauteur de 1% et pour un montant prévisionnel de 0,9 M€.
- Une enveloppe prévisionnelle de revalorisation obligatoire du rehaussement minimum de traitement d'un montant de 25 000 €.

La rémunération des effectifs notamment l'effet année pleine des créations de postes de 2024 constitue un stock incompressible de 199,3 M€

Ce montant est atténué du transfert de 25 agents du budget principal Toulouse Métropole vers le budget annexe des Déchets dans le cadre de l'exercice de la compétence des déchets végétaux et encombrants (-1,1 M€) qui était auparavant refacturé.

En contrepartie, il est essentiel de rappeler que l'effort de maîtrise de la masse salariale engagé lors de la mise en place des 1 607 heures a été poursuivi par les Directions avec 29 postes métropolitains rendus sur l'année 2024.

Enfin, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés.

Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations (Mairie de Toulouse et budgets annexes), la masse salariale réellement affectée aux interventions métropolitaines atteindrait près de 175 M€.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%) n/n-1
Montant de masse salariale au chapitre 012	219,99	220,17	0,08%
Retraitements	-51,77	-44,69	-13,68%
Services mutualisés facturés à VT	-4,60	-4,63	1%
Remboursement Budgets Annexes TM personnel mis à disposition	-5,39	-1,72	-68%
Remboursement pour personnel mis à disposition d'Autres organismes	-1,05	-0,55	-48%
Services communs (déduits de l'Attribution de Compensation de VT)	-40,73	-37,79	-7%
Masse salariale nette retraitée	168,22	175,48	4,31%

4. Les subventions, participations et contributions

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Contribution au service d'incendie	22,77	23,56	3,5%	0,80
Participations aux organismes de regroupement	139,64	144,38	3,4%	4,74
Subventions de fonct. aux fermiers et concessionnaires	8,34	8,39	0,6%	0,05
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	20,91	20,59	-1,5%	-0,32
Autres subventions, participations et contributions	35,94	37,68	4,8%	1,73
Déficit des budgets annexes à caractère administratif	3,29	8,69	163,9%	5,40
Subventions, participations et contributions	230,90	243,29	5,4%	12,39

Les subventions, participations et contributions sont en hausse de 12,39 M€, soit +5,4 % par rapport au BP 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- l'évolution de la contribution obligatoire versée par Toulouse Métropole à **Tisséo Collectivités**. En 2025, la participation s'élève à 144,38 M€ (+4,7 M€ par rapport au BP2024) conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire n° 6 du plan de déplacements urbains (PDU) ;
- la **contribution au contingent incendie** est prévue à hauteur de 23,56 M€ contre 22,8 M€ en 2024, soit +3,5 % ;
- les redevances à verser aux **concessionnaires** pour les contrats relatifs à la Halle des Machines et à la Cité de l'Espace/Piste des Géants restent stables (+0,05 M€) ;
- les **subventions à des personnes de droit de privé** marquent une légère inflexion de -0,3 M€ mais le soutien aux principaux acteurs tels que l'Agence d'Attractivité, le Théâtre de la Cité, l'AUAT et l'Ecole Supérieur des Arts perdure ;
- la subvention d'équilibre versée à l'Opéra National du Capitole de Toulouse est proposée à hauteur de 30,34 M€ contre 28,85 M€ lors du vote du budget primitif 2024. Cela correspond à la nouvelle trajectoire validée en juillet 2024. Cette tendance impacte donc à la hausse le poste **Autres subventions, participations et contributions**.

Au regard des contraintes budgétaires imposées par le Projet de Loi de Finances 2025, il convient de souligner que le niveau de soutien actuellement apporté aux acteurs locaux et institutionnels devra être réexaminé, avec la possibilité qu'il soit ajusté pour s'adapter aux contraintes imposées par l'Etat.

La participation au **budget annexe Activités Immobilières** est fixée à 3,7 M€, soit une hausse de 0,4 M€ par rapport à 2024. Il est également nécessaire, pour soutenir le budget annexe **Collecte et Valorisation des Déchets** d'inscrire une enveloppe de 5M€. L'augmentation de la contribution à DECOSET s'explique principalement par le transfert de la gestion du Centre de Tri de Toulouse et de la mise en œuvre de nouvelles modalités de collecte (voir plus bas le point spécifique fait sur le budget 2025 de ce budget annexe).

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	326,16	363,49	11,4%	37,33
Immobilisations incorporelles	22,79	18,47	-18,9%	-4,31
Immobilisations corporelles et en cours	303,37	345,02	13,7%	41,64
Opérations pour compte de tiers	5,43	2,99	-44,9%	-2,44
Subventions d'investissement versées	62,81	59,26	-5,7%	-3,55
Autres dépenses d'investissement	7,37	4,64	-37,0%	-2,72
Dépenses d'investissement (hors dette)	401,76	430,39	7,1%	28,62

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2025 atteignent 430,39 M€ soit une hausse en inscription de 7,1% par rapport au BP 2024. A compter du budget primitif 2022, l'élargissement de la gestion en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet d'inscrire des crédits de paiement en fonction de la programmation envisagée tout

en autorisant les engagements à hauteur des AP votées. Ainsi, les montants prévus sur l'exercice sont ajustés au plus proche de la réalisation envisagée.

Les dépenses d'équipement représentent le poste le plus important avec un montant total de 363,49 M€, soit 84,5% des dépenses d'investissement hors dette.

Les études préalables au lancement des projets représentent 65,3% des **immobilisations incorporelles** (12,07 M€). Ce montant est en baisse de près de 3,9 M€ par rapport au BP 2024. Il s'agit principalement des études relatives aux déplacements et à l'aménagement du territoire pour notamment la 3^{ème} ligne de métro et les études complémentaires demandées à Europolia pour l'aménagement autour des futures stations. Est également prévue une étude sur l'aménagement de la place d'armes sur le site de Francazal. Ce poste comprend aussi des dépenses dans le secteur de l'habitat dans le cadre des actions menées pour réaliser des travaux dans les copropriétés dégradées et dans le cadre du schéma directeur de l'énergie.

Les concessions, licences et droits similaires représentent 34,66% de cet item contre 30% en 2024, soit 6,4 M€, principalement pour le développement du système d'information.

La montée importante du niveau des immobilisations corporelles et en cours en 2025 (+41,64 M€) s'explique notamment par les écritures de rachat des immobilisations non amorties dans le cadre du contrat pour la Délégation de Service Public d'exploitation du Réseau de Chaleur Urbain du Mirail de 12 M€, la prévision de rachat d'un bâtiment à La Poste et d'un terrain Avenue de Fronton jouxtant tous deux le MINT pour 8 M€.

Les principales **opérations pour comptes de tiers** concernent les travaux d'extension et de restructuration des groupes scolaires de Saint Orens (2,5 M€) et de Mons (0,09 M€) confiées à Toulouse Métropole, pour lesquels le remboursement des dépenses engagées sera demandé aux communes délégantes, ainsi que la réhabilitation et le dévoiement des réseaux dans le cadre de TAE pour le compte de Tisséo Collectivités (0,3 M€).

Le soutien à la politique de l'habitat et du renouvellement urbain représente plus de 38 %, soit 22,5 M€. Une autorisation de programme est créée à cette étape pour un montant de 8 M€ afin de soutenir la production de logements.

Concernant le financement des **Aménagement Ferroviaires du Nord Toulousain (AFNT)**, Toulouse Métropole est liée par convention à la société GPSO qui pour 2025 prévoit un appel de fonds de 11,9 M€ avec en complément un reliquat de 2024 à exécuter de 1,1 M€, soit un total de 13 M€.

Les participations d'équilibre versées dans le cadre de **l'opération d'aménagement Malepère** s'élèvent à 4,03 M€.

Concernant **la transition énergétique**, le montant des aides pour la rénovation des logements, d'installation de panneaux photovoltaïques et d'acquisition de véhicules propres ou de vélos à hauteur de 6,4 M€ est reconduit.

En matière économique, 3 M€ sont consacrés au CPER (Contrat de plan Etat-Région) et 0,6 M€ aux fonds d'aide à Industrie Culturelle et Créative.

Il est également prévu 0,6 M€ pour le fonds de transition écologique à destination des communes membres de Toulouse Métropole.

A ces dépenses d'équipement s'ajoutent **les dépenses financières et assimilées** pour 4,6 M€, soit une baisse de 2,72 M€. Cette variation résulte de la diminution des inscriptions de titres immobilisés à hauteur de 0,8 M€ contre 2,6 M€ au BP 2024 (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation). Ces prévisions comprennent également une avance remboursable au BA Oncopôle à hauteur de 0,12 M€ contre 0,84 M€ au BP2024. Cette avance sans frais financiers sera remboursée quand les ventes permettront de dégager une trésorerie excédentaire, et au plus tard à la clôture du budget annexe.

B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de Toulouse Métropole pour la période 2021-2026 a été votée, en juin 2021, pour un montant de 2,155 milliards d'euros. Lors des travaux d'actualisation de la programmation, menés à mi-mandat, le recensement de nouveaux projets et la prise en compte de l'évolution des conditions de marché ont conduit à augmenter la PPI de 186 M€ pour la porter à **2,340 milliards d'euros**.

Cette capacité financière octroyée aux directions opérationnelles pour mener à bien les projets de la mandature fait l'objet chaque année, lors des étapes budgétaires, d'une inscription de crédits correspondant aux besoins de l'exercice. Elle résulte de la programmation technique des opérations sur l'année à venir.

Pour le budget primitif 2025, le programme d'investissement de la Métropole s'élève à 428,2 M€ d'euros, soit 18,3 % des crédits prévus au sein de la programmation 2021-2026 actualisée à mi-mandat.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

	Cadrage PPI révision mi- mandat	BP 2025	Part BP 2025 sur PPI révisée
1 - MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	859,95	170,56	19,8%
VOIRIE ENVELOPPES LOCALES	430,93	95,23	22,1%
Enveloppe locale de Toulouse	261,82	60,20	23,0%
Enveloppes locales des autres communes	169,10	35,03	20,7%
ROUTES METROPOLITAINES	65,54	7,55	11,5%
SECURISATIONS OUVRAGES D'ART	14,61	2,50	17,1%
PLAN DE RELANCE VOIRIE	19,31	0,00	0,0%
ETUDES MOBILITE VERTE	10,52	2,28	21,6%
RESEAUX METROPOLITAINS	15,31	3,27	21,4%
PROJETS URBAINS PARTENARIAUX (hors enveloppes locales)	16,92	2,69	15,9%
RESEAUX CYCLABLES	100,00	24,25	24,2%
PAMM ROUGE (projets structurants)	68,58	6,03	8,8%
PAMM BLEU/ ORANGE (projets de secteur)	37,13	16,15	43,5%
COULOIRS DE BUS, ACC. DES TRANSPORTS EN COMMUN	77,56	10,03	12,9%
AUTRES OPERATIONS	3,55	0,58	16,3%
2 - COMPETITIVITE ECONOMIQUE	130,08	8,33	6,4%
RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	44,56	4,69	10,5%
IMMOBILIER D'ENTREPRISES (Pépinières)	2,66	0,00	0,0%
AMENAGEMENT ET ACQUISITIONS FONCIERES	61,45	1,55	2,5%
PARTENARIATS ECONOMIQUES	18,08	1,56	8,6%
SOLIDARITE INTERNATIONALES	1,39	0,28	20,2%
INNOVATION VILLE DE DEMAIN	1,82	0,20	11,0%
ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE	0,12	0,05	41,5%
3 - HABITAT ET CADRE DE VIE	454,30	69,32	15,3%
OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES (ZAC)	43,07	5,36	12,5%
GRAND PROJET DE VILLE	190,05	26,84	14,1%
ETUDES PROJETS D'AMENAGEMENT	19,58	6,76	34,5%
HABITAT PUBLIC	112,45	18,45	16,4%
HABITAT PRIVE	36,86	4,41	12,0%
PRISE DE PARTICIPATION TMH (Plan de Relance)	13,50	0,00	0,0%
CIMETIERES	6,58	2,19	33,2%
OPERATIONS FONCIERES	13,38	1,50	11,2%
AIRES D'ACCUEIL	7,00	2,21	31,5%
AIRES DE GRANDS PASSAGES	2,50	0,20	8,0%
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	8,02	1,38	17,2%
AUTRES INVESTISSEMENTS	1,30	0,05	3,5%
4 - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION ESPACE PUBLIC	147,97	28,88	19,5%
A - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	63,04	10,76	17,1%
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE	12,29	1,71	13,9%
AOE (AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENERGIE)	6,25	0,62	10,0%
FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN - Transition énergétique	10,00	2,00	20,0%
PLAN DE RELANCE - Volet transition énergétique	34,49	6,43	18,6%
B - GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	83,38	18,12	21,7%
TRAITEMENT DE LA PROPRETE	17,28	5,54	32,0%
RESEAUX D'ELECTRIFICATION	8,98	1,19	13,3%
AMENAGEMENT GARONNE ET CANAUX	5,12	1,77	34,6%
PLUVIAL (dont défense incendie)	52,00	9,62	18,5%
C - GEMAPI (avant création Budget Annexe)	1,56	0,00	0,0%
5 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS	112,81	35,64	31,6%
EQUIPEMENTS CULTURELS	54,70	7,91	14,5%
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET BASES DE LOISIRS	34,46	6,59	19,1%
GESTIONS DELEGUEES	23,65	21,14	89,4%
6 - ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	173,42	41,80	24,1%
NUMERIQUE	35,58	8,00	22,5%
Ad'AP	3,87	0,53	13,6%
BATIMENTS ET PATRIMOINE	70,57	17,75	25,1%
PARC AUTO	45,57	12,70	27,9%
FINANCES (avances remboursables, régularisations, etc.)	7,79	0,33	4,2%
AUTRES INVESTISSEMENTS	10,04	2,50	24,9%
7 - GRANDS PROJETS	461,41	73,69	16,0%
MEETT	5,15	1,65	32,2%
GRAND MATABIAU	54,91	2,04	3,7%
LGV	63,32	17,57	27,8%
MONTAUDRAN	39,63	10,69	27,0%
TECHNO CENTRE ATLANTA	119,78	19,00	15,9%
TOULOUSE AEROSPACEX EXPRESS	43,66	4,64	10,6%
GRAND PARC GARONNE	117,04	14,55	12,4%
AUTRES PARCS (Canal, Hers, Touch, etc.)	17,87	3,55	19,9%
CITE DES RUGBYS	0,06	0,00	0,0%
TOTAL	2 339,92	428,22	18,3%

Les principales opérations du budget 2025 sont :

Axe 1 : mobilités et infrastructures : 170,6 M€

Les enveloppes locales de voirie, dont les inscriptions au BP 2025 s'élèvent à 95,2 M€, correspondent aux investissements prévus au titre de l'entretien, des réparations, et de la sécurisation des voiries communales. Si les montants de ces enveloppes ont été fixés lors du transfert de compétences, elles peuvent être majorées par les reversements de la TAM, les recettes liées aux passages bateaux, les fonds de concours apportés par les communes pour la réalisation de projets spécifiques, et les participations des promoteurs dans le cas des Projets Urbains Partenariaux (PUP).

A noter que les Projets Urbains Partenariaux structurants, hors enveloppes locales, font l'objet d'une inscription de 2,7 M€. Ces dépenses 2025 concerneront principalement le PUP Pé d'Estèbe, projet d'habitat intercommunal intégrant le regroupement de gendarmeries, et la poursuite des travaux d'aménagement sur le PAE Bordeblanche.

La sécurisation et les travaux de sauvegarde sur les ouvrages d'art mobiliseront 2,5 M€ en 2025, tandis que les travaux d'aménagement sur les anciennes routes départementales transférées à la Métropole devraient représenter un volume de 7,6 M€ sur l'année.

Parallèlement, 2,3 M€ de crédits seront alloués aux études pour la « mobilité verte » (schéma directeur des aires de covoiturage, schéma directeur des modes doux, études des plans de circulation liés à l'insertion du réseau structurant REV, etc.) et les investissements portant sur les réseaux métropolitains (équipement et modernisation des carrefours à feux, carrefours tramway, remplacement des caméras analogues, etc.) s'élèveront à 3,3 M€.

Les montants qui seront consacrés au développement des réseaux cyclables reflètent l'intensification des travaux et des aménagements sur les axes cyclables structurants. Ils s'élèveront à 24,3 M€ sur l'année.

En 2025, se poursuivront également les projets de voirie menés dans le cadre du PAMM (Plan d'Aménagement Multimodal Métropolitain) bleu/orange (16,2 M€ prévus pour des opérations d'intérêt sectoriel telles que l'aménagement des routes de Revel et de Labège, la requalification de la M50, etc.) et du PAMM rouge (6 M€ pour des projets structurants comme les aménagements de sécurité de la M820 ou le prolongement de l'avenue Eisenhower).

Les aménagements des couloirs de bus, définis et programmés avec les services de Tisséo, mobiliseront sur l'année des crédits à hauteur de 10 M€, notamment pour la poursuite du déploiement du Lineo 12 et le début des travaux du Lineo 7.

Axe 2 - Compétitivité économique : 8,3 M€

Au BP 2025, des dépenses à hauteur de 4,7 M€ sont prévues au titre de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur dont 3,9 M€ pour les opérations inscrites au Contrat de Plan Etat Région – CPER. La poursuite de l'aménagement du site Franczal fait l'objet d'une inscription de 1,6 M€, principalement destiné aux travaux de rénovation de l'ancien mess des sous-officiers débutant courant 2025, mais également au démarrage des études pour la réhabilitation des « Plots » (bâtiments qui seront transformés pour l'hébergement d'entreprises et de start-ups) et des bâtiments de la Place d'Armes. Parallèlement, 1,6 M€ seront consacrés aux partenariats économiques dont 0,8 M€ pour le soutien à l'innovation via la participation de la Métropole à un Fonds Professionnel de Capital Investissement, et 0,3 M€ viendront financer la solidarité internationale via le

dispositif de la loi Oudin qui permet le financement de projets d'investissement solidaires grâce au reversement d'une part des recettes des services eaux et assainissement. 0,2 M€ sont enfin prévus dans le cadre du programme d'investissement d'avenir Ville de Demain pour un projet d'éclairage public innovant.

Axe 3 - Habitat et cadre de vie : 69,3 M€

Le Grand Projet de Ville mobilisera, en 2025, 26,8 M€ pour des opérations d'aménagement, principalement sur les quartiers prioritaires de Bellefontaine, Bagatelle, Reynerie, Izards et Mirail Université ; tandis que les actions en matière d'habitat public et privé seront financées à hauteur de 22,9 M€.

5,4 M€ sont destinés aux opérations d'aménagement concédées (ZAC), dont 5 M€ pour la ZAC Malepère, et 4,3 M€ seront consacrés aux études des projets d'aménagement de la Métropole.

Les dépenses d'investissement pour les aires de grands passages (projet de création et d'aménagement de deux aires pérennes sur le mandat) et les aires d'accueil (création de terrains familiaux, réhabilitation d'aires vétustes et maintenance courante) s'élèveront, en 2025, à 2,4 M€. Le Fonds de Solidarité Logement qui permet aux personnes en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement, sera doté de 1,4 M€ pour l'attribution d'aides ou de prêts.

Enfin, 2,2 M€ seront investis pour la poursuite des travaux liés à la renaturation des cimetières de Toulouse dans le cadre du projet « rafraîchissons Toulouse ».

Axe 4 - Politique environnementale et gestion de l'espace public : 28,9 M€.

Les dépenses prévues en faveur du développement durable et de la transition écologique s'élèveront en 2025 à 10,8 M€ dont 2,0 M€ pour le fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs environnementaux de la Métropole, et 6,3 M€ pour les dispositifs d'aides, financés par la collectivité, au bénéfice de ses administrés (aides à la rénovation énergétique des logements – 2,9 M€, aides à l'installation de solutions photovoltaïques – 1,0 M€, aides au remplacement des véhicules polluants – 1,5 M€, aides à l'achat de vélos – 900 000 k€). A noter également, un montant de 730 000 € inscrit au titre du Projet Agricole Alimentaire Métropolitain.

Par ailleurs, 18,1 M€ seront investis sur l'année au titre de la gestion de l'espace public, incluant 9,6 M€ pour le traitement des eaux pluviales (dont la réhabilitation des réseaux et bassins, la défense incendie) et 5,5 M€ pour le traitement de la propreté (acquisition de balayeuses et de matériels de propreté). 1,8 M€ seront consacrés à l'aménagement de la Garonne et de ses canaux, tandis que 1,2 M€ serviront à l'extension des réseaux d'électrification (travaux de branchement et de raccordement au réseau public d'électricité).

Axe 5 - Intégration des équipements culturels et sportifs : 35,6 M€

En 2025, 7,9 M€ seront consacrés à l'axe culture. Ces inscriptions incluent les subventions annuelles versées au Théâtre et à l'Orchestre du Capitole, les travaux d'entretien et investissements courants dans les musées et autres équipements culturels métropolitains, ainsi que la poursuite de projets structurants au sein de ces établissements. Notamment, 1,8 M€ devraient permettre de couvrir les dernières dépenses relatives à la relocalisation

des ateliers du Capitole à Montaudran, et 800 000€ sont sanctuarisés pour le projet de développement du Quai des Savoirs qui prévoit en particulier la création d'un nouvel auditorium.

Les équipements en gestion déléguée mobiliseront, quant à eux, 21,1 M€ sur l'année 2025. Avec deux inscriptions exceptionnelles, l'une d'un montant de 12 M€ concernant les réseaux de chaleur (soulte de fin de contrat relative à la concession du réseau de chaleur urbain du Mirail), l'autre de 8 M€ pour l'éventuelle acquisition d'un bâtiment à proximité du Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT) afin de permettre l'extension de cet équipement. Le reste des crédits sera destiné aux travaux de rénovation et d'entretien sur le Zénith, le Centre des Congrès Pierre Baudis, Aéroscopia, etc.

Enfin, les équipements sportifs se verront allouer pour l'année 6,6 M€ dont 5,3 M€ pour les travaux d'entretien courant et d'amélioration du Stadium et du Palais des Sports, et 1,3 M€ pour les bases de loisirs métropolitaines.

Axe 6 - Entretien et valorisation du patrimoine : 41,8 M€

En 2025, 17,7 M€ seront investis pour l'entretien et la rénovation des bâtiments et du patrimoine de la Métropole, dont 8,9 M€ au titre des aménagements des locaux professionnels des territoires et 3,9 M€ pour la rénovation et mise aux normes des dépôts de proximité.

Par ailleurs, 12,7 M€ d'investissements sont prévus pour la poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules thermiques de la collectivité vers des alternatives « peu émissives » dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE).

La Métropole continuera également, en 2025, à œuvrer à sa modernisation en consacrant notamment 8 M€ à ses infrastructures et projets numériques.

Axe 7 : grands projets : 73,7 M€

L'opération Grand Matabiau fait l'objet d'une inscription de crédits de 2 M€ au BP 2025 pour des nouvelles études (dont passerelle Concorde, place du Raisin) et le lancement de nouveaux chantiers (en particulier l'espace d'agrément Lapujade).

La contribution de la Métropole au projet de la LGV se portera à 17,6 M€ dont 13,0 M€ au titre de la 2^e phase Bordeaux-Toulouse (participation à la société GPSO) et 4,6 M€ au titre des opérations d'accompagnement des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT).

Le projet Montaudran, aménagement du quartier autour de l'ancienne piste de l'Aéropostale, devrait quant à lui mobiliser 10,7 M€ en 2025. Ces crédits seront principalement destinés au démarrage de la construction de la passerelle au-dessus de l'A620 (3,4 M€), aux aménagements des espaces publics incluant la déminéralisation de la piste des Géants (2,0 M€), au début des travaux pour l'aménagement paysager le long de l'avenue Latécoère (1,3 M€) et au paiement, à la SNCF, des travaux réalisés sur la trémie Payssat (1,4 M€).

Parallèlement, 4,6 M€ seront consacrés à l'opération Toulouse Aerospace Express, accompagnement de la Métropole au déploiement de la 3^{ème} ligne de métro, pour

l'aménagement des espaces publics autour des futures stations de métro et la poursuite des études urbaines et de mobilité afférente.

Le volume de crédits prévu, en 2025, pour le démarrage du chantier du Technocentre Atlanta, destiné à regrouper plusieurs directions techniques et administratives de la collectivité, s'élève à 19 M€. Les travaux de construction du centre technique démarreront au cours du 1^{er} semestre 2025, tandis que ceux des bureaux doivent être initiés fin 2025.

Enfin, les travaux du Grand Parc Garonne se poursuivront avec des dépenses prévues à hauteur de 14,6 M€ dont 8,3 M€ pour les aménagements sur l'île du Ramier, 1,5 M€ pour les aménagements des espaces nature et loisirs dans le cadre des travaux Garonne Aval, 3,5 M€ pour la réhabilitation du hall 3 en équipement « sports et cultures urbaines » et 1,3 M€ pour le projet européen LIFE. Les travaux du parvis et de l'écluse Brienne-Saint Pierre, les premiers aménagements tactiques transitoires et la poursuite des études menées dans le cadre de l'opération Grand Parc Canal représenteront un investissement de 2,5 M€ sur l'année. Enfin, les études relatives aux 3 autres projets de grands parcs, Grand Parc de l'Hers, Grand Parc du Touch et Grand Parc Margelle, et les premiers aménagements de préfiguration, mobiliseront 3,6 M€.

C. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	150,74	119,57	-20,7%	-31,17
Epargne nette	19,56	27,92	42,7%	8,36
FCTVA	26,50	30,00	13,2%	3,50
Taxe d'aménagement	19,55	19,80	1,3%	0,25
Subventions d'investissement reçues	29,33	31,58	7,7%	2,25
Produits des cessions d'immobilisations	47,71	5,01	-89,5%	-42,71
Opérations pour compte de tiers	5,74	3,93	-31,5%	-1,81
Autres recettes d'investissement	2,35	1,33	-43,4%	-1,02
Emprunt d'équilibre	251,02	310,82	23,8%	59,79
Recettes d'investissement	401,76	430,39	7,1%	28,62

1. Les ressources propres

Les dotations, FCTVA et divers

Le fonds de compensation de la TVA a été estimé à 30 M€ en hausse de 3M€ de BP à BP. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice précédent et ne comprend pas les dispositions prévues dans le projet de loi de finances en cours de discussion lors de la rédaction du rapport.

Les taxes d'urbanisme sont prévues à hauteur de 19,8 M€, en très légère augmentation par rapport au budget primitif 2024 compte tenu d'une projection stable sur les projets de constructions et par conséquent sur les recettes associées.

Les subventions

Les subventions d'investissement inscrites au présent budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou celles inscrites formellement dans le cadre de dispositifs partenariaux (convention territoriale, convention l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine – ANRU, etc.).

Les principales subventions devant être perçues en 2025 sont listées ci-dessous :

b

- La participation de l'**Etat** s'élève à 13,2 M€ dont 6,9 M€ pour l'aide à la pierre et 1,2 M€ pour le dispositif Initiatives Copropriétés. Dans le cadre du renouvellement urbain, le montant à percevoir de l'ANRU se porte à 2,5 M€ (notamment pour l'aménagement des espaces publics des quartiers Val d'Aran, Mirail Université, Bagatelle, Bellefontaine et Reynerie), tandis que 2,1 M€ sont attendus pour le financement des réseaux cyclables au travers du Fonds Vert et de l'Appel à Projets Mobilités Actives. A noter également la perception attendue de 106 819 € pour la sécurisation de passages à niveau et de 358 000 € de bonus écologiques pour l'achat de véhicules électriques dans le cadre de la transition de la flotte de la collectivité vers le peu émissif. La métropole recevra également 79 800 €, solde de la subvention obtenue au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL), pour la rénovation de la toiture des ateliers du Capitole.
- **L'Agence de l'Eau Adour Garonne** devrait verser 393 933 € pour le projet de déminéralisation de la Piste des Géants à Montaudran, 94 275 € pour la réalisation de travaux de gestion intégrée des eaux pluviales sur la rue de Metz (tranchées de Stockholm) et 163 418 € pour des études concernant le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.
- Le **Département de la Haute-Garonne** apportera une contribution à hauteur 2,2 M€, dont 1,2 M€ pour le pool routier (financement de travaux sur les voiries communales transférées à la Métropole). En outre, dans le cadre de conventions de participation, un versement de 130 000 € pour les travaux de la M963 est attendu, 270 000 € seront versés dans le cadre du projet de franchissement de la Garonne Nord et 600 000 € sont prévus pour les travaux de modernisation du réseau routier métropolitain.
- La **Région Occitanie** devrait contribuer à hauteur de 5 M€ pour des opérations du Contrat Territorial Occitanie (CTO) dont 3,8 M€ pour la piste cyclable rue Villet et la voie verte Bruguières-Lespinasse, 510 292 € pour l'aménagement des abords de la base nautique de la Reynerie, 249 050 € pour la réalisation du plan guide du Grand Parc Canal (schéma directeur des aménagements), 240 000 € pour le financement de l'acquisition de pieds d'immeubles à vocation tertiaire, économique, sociale et solidaire aux Izards, 132 239 € pour la création d'îlots de fraîcheur et d'aménagements paysagers sur la Piste des Géants, 89 217 € pour la création d'une voie verte (piétons et cycles) le long du canal de Saint Martory.

Parallèlement, dans le cadre **d'actions partenariales** (PUP, ZAC, fonds de concours, etc.), des participations permettent de financer des opérations d'aménagement spécifiques. A ce titre, sont inscrits au budget 2025 : 287 082 € pour une PEPE (Participation pour réalisation d'Equipements Publics Exceptionnels) dans le cadre du projet d'aménagement Ecopôle sur Villeneuve-Tolosane, 890 199 € pour des fonds de concours mis en place avec les communes membres afin de permettre la réalisation de projets de voirie exceptionnels sur leur territoire, 714 000 € pour la ZAC Malepère.

Enfin, le **Centre National du Cinéma** doit contribuer à hauteur de 200 000 € à la coopération pour le cinéma et l'image animée, tandis que la **Caisse des Dépôts et Consignations** versera 92 099 € dans le cadre du projet Eclairage public Ville de Demain.

Une participation de **Véolia**, pour un montant de 320 000 €, est attendue en application de la Loi Oudin (reversement d'une partie des recettes des services eaux et assainissement pour le soutien de projets d'investissements de solidarité internationale, ici le projet de centre de santé Léona de Saint-Louis au Sénégal).

Les cessions d'immobilisations

Le montant prévisionnel 2025 des cessions d'immobilisations est revenu à un niveau courant après une année 2024 marquée par la cession des Equipements d'Intérêt Général du site d'Aéroconstellation pour un montant de 45,4 M€. Sont ainsi prévues la cession d'une résidence étudiante à Toulouse Métropole Habitat pour 3,8 M€ et la cession de logements sociaux pour 1 M€.

c.

Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux

Ce sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes.

Il s'agit principalement des opérations sous maîtrise d'ouvrage pour l'extension de groupes scolaires des communes de Mons (0,18 M€) et Saint-Orens-de-Gameville (3,33 M€) pour 3,51 M€. Sont également concernés les travaux en lien avec le projet du métro Toulouse Aérospace Express (TAE) à hauteur de 0,3 M€.

d.

Autres recettes

Cet item regroupe principalement les remboursements d'avances consenties à des tiers dans le cadre du fonds de solidarité logement pour 0,6 M€ et des emprunts contractés par le budget principal pour la compétence Déchets avant la création du budget annexe pour 0,68 M€.

Il comprend également 0,51 M€ de récupération de TVA pour les dépenses d'investissement du Parc des Expositions.

e.

2. L'emprunt

Le besoin de financement, déduction faite des ressources propres, correspondant à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2025 à 310,8 M€. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

D. L'endettement du budget principal

A la fin de l'année 2024, l'**encours** de dette estimé pour le budget principal est de **1 019,8 M€**. Cet encours principalement à taux fixe, ne comporte pas d'emprunt structuré (100% classé A1, niveau le plus sûr de la charte Gissler) et est réparti entre 14 prêteurs. L'évolution à la baisse en 2024 s'explique par une stratégie de mobilisation accrue du Fonds de Roulement afin de limiter la mobilisation d'emprunts à un taux élevé, et par des recettes de cessions importantes suite à la vente des Equipements d'Intérêt Général.

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Encours de la dette en M€	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,8	1019,8
Nombre d'emprunts	118	118	109	105	106	104
Taux moyen	1,89%	1,64%	1,50%	1,57%	2,12%	2,29%
Part d'emprunts à taux fixes	65%	68%	77%	75%	73%	69%
Durée de vie moyenne	8,6	8,3	8,0	7,9	7,3	7,4
Capacité de désendettement - en années	6,7	10,5	7,8	6,9	6,3	6,1

*estimations

L'**encours du budget principal** de Toulouse Métropole est estimé à **1 077,9 M€ à la fin de l'exercice 2025**, du fait d'une mobilisation de nouveaux emprunts supérieure aux montants des amortissements. En effet, les nouvelles mobilisations d'emprunt sont estimées à 140 M€ en 2025 alors que l'amortissement de la dette s'élève à 81,9 M€.

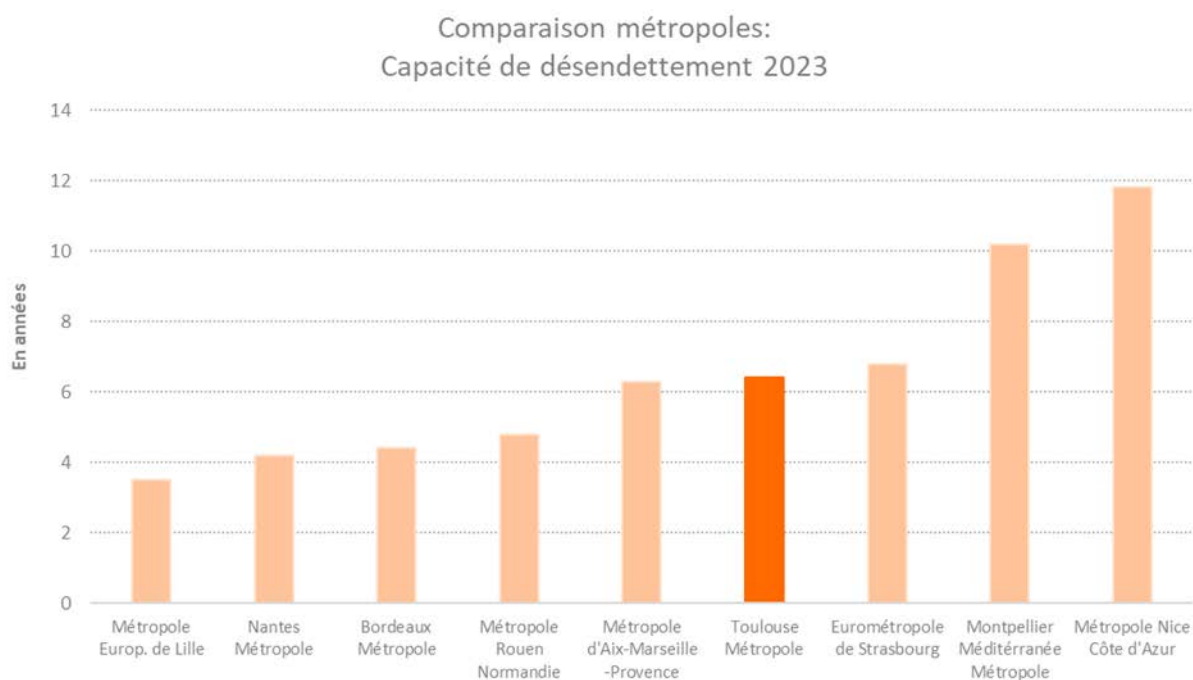
L'**annuité de la dette estimée** pour l'exercice 2025 s'élève à près de **106,4 M€**. Les **remboursements d'emprunts, pour 81,9 M€**, sont en augmentation du fait d'une progression de l'encours attendue en 2025. Les **frais financiers** inscrits au budget 2025 **s'élèvent à 24,5 M€** (y compris les Intérêts Courus Non-Echus). L'augmentation des charges d'intérêts reste modérée compte tenu des baisses de taux anticipées. En effet, les indices de taux variables sont attendus à des niveaux plus bas en 2025 que ceux enregistrés en 2024, puisqu'après plusieurs statu quo, la BCE a entamé un cycle d'assouplissement de sa politique monétaire, en annonçant les premières baisses de taux depuis 2019.

Le **taux moyen** de la dette du budget principal de Toulouse Métropole augmente car les taux payés en 2025 sont attendus supérieurs à la moyenne actuelle. Néanmoins, celui-ci reste relativement modéré d'un point de vue historique du fait de conditions financières favorables les années antérieures, lorsque a été signée une part importante de la dette à taux fixe. Il est projeté en hausse pour 2025 à 2,40 % contre 2,29 % pour 2024, avec des hypothèses prudentes concernant les taux variables comme lors de chaque prévision budgétaire. D'ici la fin de l'exercice 2024, la collectivité devrait contractualiser 70 M€ d'emprunts nouveaux pour sécuriser en amont une partie des besoins de financement de 2025.

La **capacité de désendettement** pour le budget principal **devrait s'établir autour de 6,1 années en 2024**, soit une légère hausse par rapport à 2023 ; dû à l'évolution à la baisse de l'épargne plus forte que celle de l'encours.

A titre d'information, les dernières données disponibles en 2023 montrent que la capacité de désendettement de Toulouse Métropole se situe dans la moyenne par rapport aux autres métropoles.

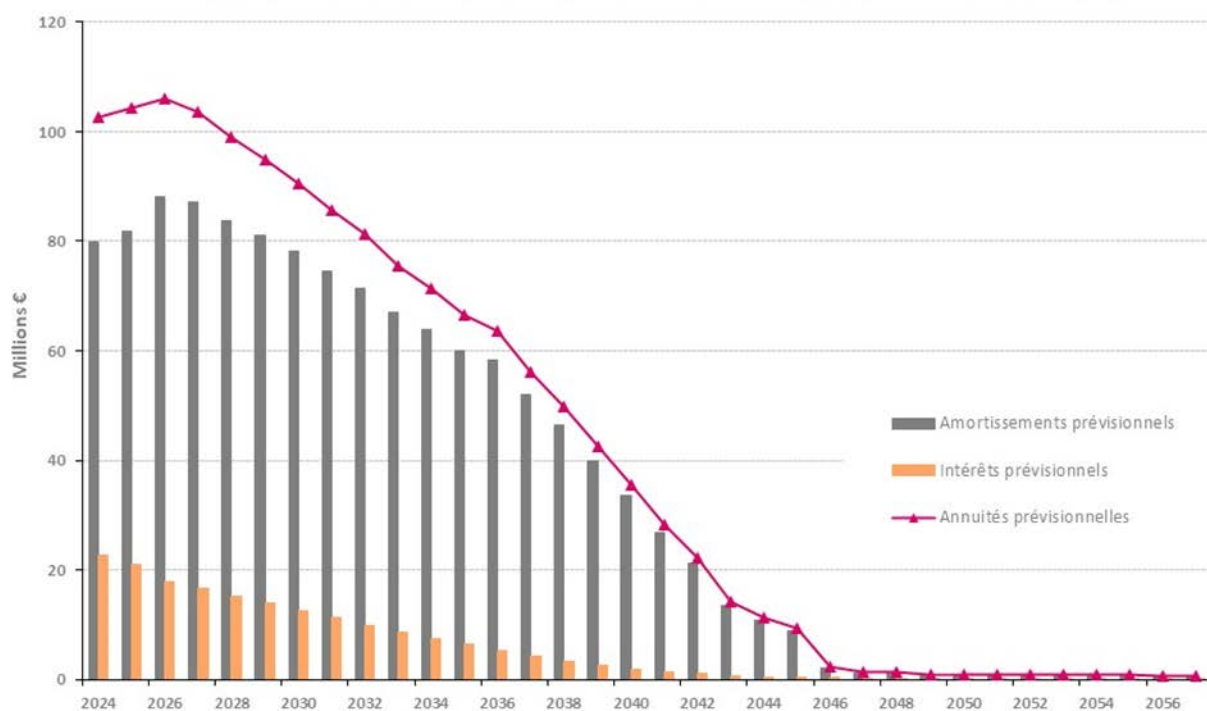
Néanmoins le **niveau reste** soutenable en prospective et **bien en deçà du seuil d'alerte estimé à 12 ans**, pour les communes et leurs groupements à fiscalité propre, fixé en 2017 par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et de **l'objectif de Toulouse Métropole fixé à 9 ans**. Cette bonne solvabilité est par ailleurs confirmée par la notation Moody's, « Aa2 perspective stable » et ce depuis 2019.



Source: cabinet FCL

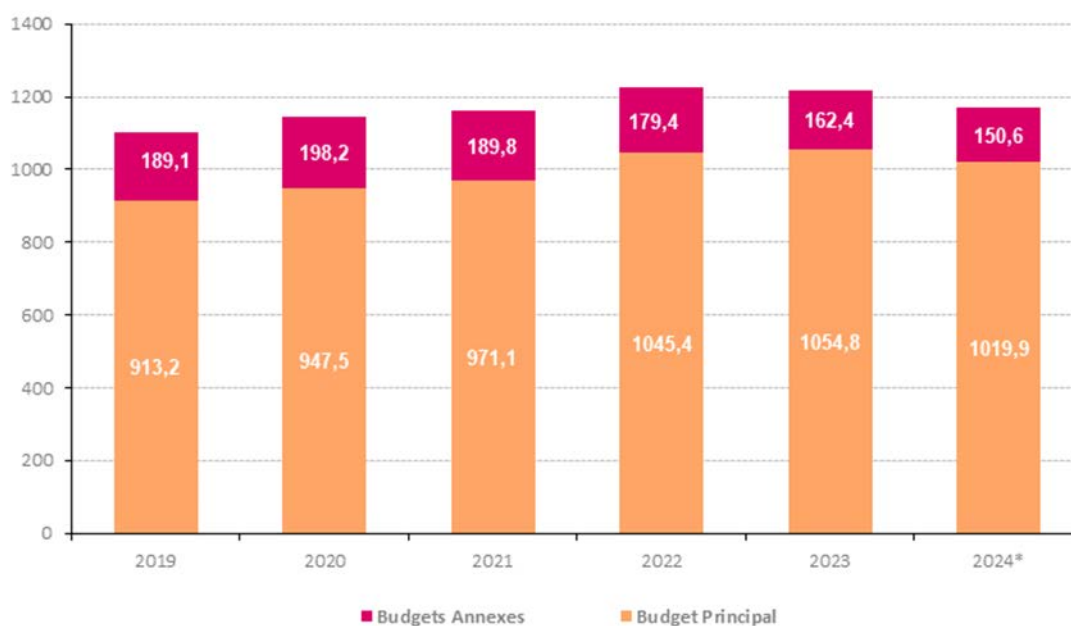
L'extinction de l'encours de dette est relativement linéaire, du fait d'une dette ancienne, qui a été mobilisée progressivement. Pour le stock de dette actuel, les remboursements annuels diminuent progressivement avec l'extinction des emprunts les plus anciens.

Extinction prévisionnelle de l'annuité de dette du budget principal au 01/01/N



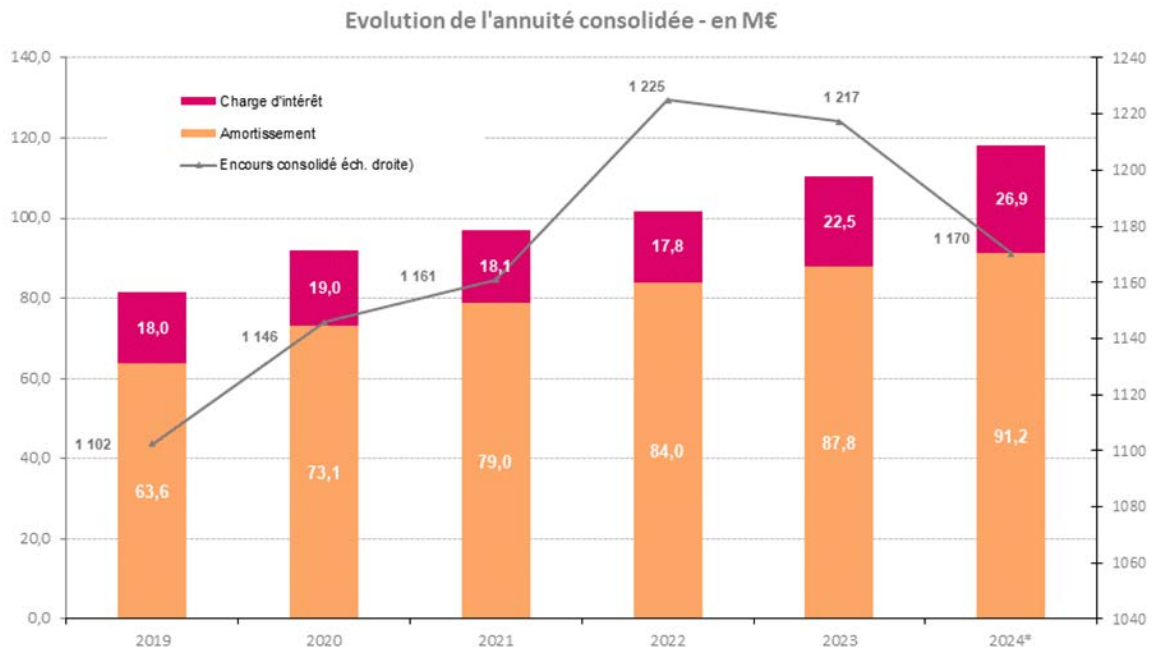
E. Présentation consolidée de tous les budgets

Evolution de l'encours consolidé - M€



La **dette consolidée** de Toulouse Métropole atteint **1 170,4 M d'€ à la fin de l'exercice 2024** et est estimée à **1 218,1 M€ fin 2025**, du fait d'une mobilisation de nouveaux emprunts (sur le budget principal) supérieure aux remboursements. Elle est constituée à

la fin de l'exercice 2024 de 147 emprunts, dont 67 % sont à taux fixe, pour un taux moyen de 2,31 %.



NB : Les avances du budget principal au budget annexe « Oncopole » (3,36 M€), ainsi que la dette récupérable (3,32 M€) que le budget annexe « collecte et valorisation des déchets » rembourse au budget principal n'apparaissent pas dans le montant de l'encours consolidé.

Conclusion

Le budget primitif 2025 démontre la solidité de la gestion métropolitaine.

Il maintient **un niveau d'investissement ambitieux** pour répondre aux grandes priorités du territoire, telles que la transition écologique, l'innovation, et l'attractivité économique, **tout en soutenant le pouvoir d'achat des habitants par une stabilité des taux d'imposition.**

Ce budget s'inscrit dans **une trajectoire de résilience et de responsabilité** qui doit permettre de répondre aux défis financiers actuels tout en maintenant les ambitions d'une métropole attractive.

Budget annexe Assainissement

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	31,93	31,51	-1,3%	-0,42
Ventes produits fabriqués, prestations	30,95	30,97	0,0%	0,01
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,01	0,01	-33,6%	-0,01
Autres recettes	0,96	0,53	-44,8%	-0,43
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	10,58	6,85	-35,3%	-3,74
Charges à caractère général	1,67	1,64	-1,4%	-0,02
Charges de personnel	2,77	3,11	11,9%	0,33
Autres charges de gestion courante	0,11	0,11	-0,9%	0,00
Autres charges	6,03	1,99	-67,1%	-4,04
Epargne de gestion	21,34	24,66	15,5%	3,32
Charges financières nettes	1,77	1,62	-8,9%	-0,16
Epargne brute	19,57	23,04	17,8%	3,47
Taux d'épargne brute	61,3%	73,1%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,17	4,89	17,4%	0,73
Epargne nette	15,41	18,15	17,8%	2,75
Taux d'épargne nette	48,2%	57,6%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	28,60	36,15	26,4%	7,55
Dépenses d'équipement	26,19	36,11	37,9%	9,92
Opérations pour compte de tiers	2,42	0,04	-98,2%	-2,37
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	2,85	0,07	-97,4%	-2,77
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,43	0,03	-92,8%	-0,40
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	2,42	0,04	-98,2%	-2,37
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	10,35	17,92	73,2%	7,57

Le budget annexe Assainissement recense l'ensemble des mouvements financiers liées aux compétences d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif des eaux usées. Les crédits financiers, en dépenses et en recettes, concernant l'assainissement des eaux pluviales et la défense incendie sont inscrits au budget principal de Toulouse Métropole.

Les hypothèses en fonctionnement du budget primitif 2025 intègrent :

- D'une part, un recul de **-0.42M€ des recettes réelles d'exploitation** par rapport au BP 2024,
- Et, d'autre part, une baisse de **-3.9M€ des dépenses réelles d'exploitation**.

Ces hypothèses en fonctionnement engendrent une amélioration significative de l'épargne brute à 23.04M€ soit +17,8% de BP à BP.

Malgré une augmentation de +0.73M€ de remboursement du capital de l'emprunt, **l'épargne nette augmente de +2,75 M€, à hauteur de 18,15 M€** (contre 15,41 M€ au BP 2024).

Recettes d'exploitation : 31,5 M€.

Les recettes d'exploitation sont estimées à **31,5 M€ au BP 2025**, affichant ainsi un recul de -1,3% soit -0,4 M€ rapport au BP 2024. Malgré l'augmentation des redevances d'assainissement à hauteur de +0,2 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025, le recul des hypothèses de recettes d'exploitation s'explique notamment par :

- la recette « exceptionnelle » inscrite au BP 2024 à hauteur de 0,35 M€ au titre des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ainsi que de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) « assainissement ».
- le recul de -0,1 M€ des recettes inhérentes aux travaux de raccordement, corrélé à la diminution de la dépense au même titre.

Les recettes issues de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) restent stables entre les BP 2024 et 2025, à hauteur de 11,0 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 6,8 M€.

Les dépenses d'exploitation présentent un recul de -3,74 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025, cette tendance s'explique principalement par la diminution de la dépense inscrite au titre de la méthanisation à hauteur de 1,5 M€ au BP 2025 contre 5,5 M€ au BP 2024, soit un écart de -4M€. L'accord de médiation signé entre ASTEO et Toulouse Métropole au sujet du litige qui les opposait concernant la performance de la méthanisation prévoit de verser une indemnité de 1,5 M€ en 2025.

A noter néanmoins, la hausse des charges de personnel +12,0% soit +0,3 M€ qui s'explique par la modification de répartition de la masse salariale du « Cycle de l'Eau » entre les 3 budgets :

- Répartition actuelle : 45% Budget Assainissement, Budget 40% Eau et 15% budget Principal,
- Répartition BP 2025 : 50% Budget Assainissement, Budget 38% Eau et 12% budget Principal.

Par conséquent, au regard des hypothèses en section d'exploitation, il résulterait du BP 2025 une épargne nette de 18,2 M€.

Dépenses d'investissement : 36,2 M€

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	26,19	36,11	37,9%	9,92
Immobilisations incorporelles	0,53	0,59	11,3%	0,06
Immobilisations corporelles et en cours	25,65	35,52	38,5%	9,86
Opérations pour compte de tiers	2,42	0,04	-98,2%	-2,37
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	28,60	36,15	26,4%	7,55

Les dépenses d'équipement observent une croissance de près de 10 M€ de BP à BP et s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- La modernisation de l'usine de Ginestous : 5,03 M€ au BP2025, soit + 4,13 M€ par rapport à 2024,
- Des projets structurants à hauteur de 11,98 M€ au BP 2025, soit +1,92 M€ par rapport à 2024 pour réaliser des travaux sur :
 - o les réseaux ZIG Troènes/Garonne/Trentin, le collecteur de délestage de Blagnac et le collecteur de ceinture de Cugnaux,
 - o les stations d'épuration de la station-service d'eaux usées traitées, de la station d'épuration de Mondouzil, et du poste de refoulement de Blagnac et du MBBR (ouvrage de traitement de l'azote situé à la station d'épuration de Ginestous),

- De réhabilitation des réseaux soit +1,66 M€ par rapport à 2024 pour tenir l'objectif stratégique du renouvellement annuel du réseau de 0,8% et supporter la hausse des prix de marchés
- Du renouvellement touchant stations d'épuration et postes de relevage +0,9 M€ pour les travaux consacrés au poste de refoulement des Ponts Jumeaux (0,6 M€) et des Argoulets (0,23 M€), ainsi qu'à la station d'épuration d'Aussonnelle (0,5 M€).

Par conséquent, au regard des hypothèses en section d'exploitation, il résulterait du BP 2025 une épargne nette de 18,2 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 28,6 M€

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	18,25	18,23	-0,1%	-0,02
Epargne nette	15,41	18,15	17,8%	2,75
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,43	0,03	-92,8%	-0,40
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	2,42	0,04	-98,2%	-2,37
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	10,35	17,92	73,2%	7,57
Recettes d'investissement	28,60	36,15	26,4%	7,55

L'épargne nette affichée par le budget annexe au BP 2025 – soit 18,2 M€ – lui permettrait le financement de la moitié de ses investissements hors dette.

Avec un niveau de subventions quasi-nul, le budget annexe finance l'autre moitié de ses dépenses d'équipement par **l'emprunt d'équilibre estimé à 17,9 M€ au BP 2025.**

Budget annexe Eau Potable

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	24,06	24,20	0,6%	0,14
Ventes produits fabriqués, prestations	22,83	23,29	2,0%	0,46
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	1,23	0,90	-26,5%	-0,33
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	5,57	5,28	-5,2%	-0,29
Charges à caractère général	2,07	2,02	-2,4%	-0,05
Charges de personnel	2,50	2,20	-12,0%	-0,30
Autres charges de gestion courante	0,84	0,83	-0,5%	0,00
Autres charges	0,16	0,22	40,8%	0,06
Epargne de gestion	18,49	18,92	2,3%	0,42
Charges financières nettes	1,63	1,66	2,2%	0,04
Epargne brute	16,87	17,25	2,3%	0,39
Taux d'épargne brute	70,1%	71,3%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	3,38	4,38	29,6%	1,00
Epargne nette	13,49	12,87	-4,5%	-0,61
Taux d'épargne nette	56,0%	53,2%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	19,45	24,75	27,2%	5,30
Dépenses d'équipement	19,22	24,72	28,6%	5,50
Opérations pour compte de tiers	0,23	0,02	-89,1%	-0,20
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	1,28	0,09	-92,9%	-1,19
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,05	0,07	-93,7%	-0,99
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,23	0,02	-89,1%	-0,20
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	4,68	11,78	151,7%	7,10

Le budget annexe Eau Potable présente les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire de compétence de Toulouse Métropole.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique et est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2020 :

- Sur un périmètre partiel dans un premier temps (hors communes de l'ancien syndicat Centre et Nord),
- Et sur le périmètre de l'ensemble des communes membres de Toulouse Métropole depuis le 1^{er} janvier 2024.

Par conséquent, la distorsion dans l'équilibre du budget annexe observée entre 2020 et 2024, du fait des impacts du changement de périmètre, notamment sur les dépenses de fonctionnement, apparaît stabilisée au BP 2025.

Le BP 2025 fait état d'une croissance par rapport au BP2024 de +2,5% des produits réels de fonctionnement (+0,61 M€) et des charges réelles de fonctionnement +3,1% (+0,22 M€).

Ces hypothèses en fonctionnement engendrent une amélioration significative de l'épargne brute entre le BP 2024 et le BP 2025 (+2,3%) qui s'élève à 17,25 M€.

Après retranchement du remboursement en capital en croissance de +1 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025, l'épargne nette est en léger recul de +0,61 M€, à hauteur de 12,87 M€, contre 13,49 M€ au BP 2024.

Recettes d'exploitation : 24,2 M€

Les recettes d'exploitation sont estimées à 24,2 M€ au BP2025, affichant ainsi une légère croissance +0,6% soit +0,14 M€ par rapport au BP 2024.

Cette augmentation s'appuie sur les hausses respectivement inscrites au titre :

- De la refonte tarifaire : les produits de ventes d'eau sont estimés à 22,76 M€ au BP 2025 vs. 22,3 M€ au BP 2024, soit en croissance prévisionnelle de +0,46 M€ et +2,1% en termes nominaux,
- Et de l'augmentation des remboursements charges de mutualisation portée par le budget annexe Eau, en provenance du budget annexe Assainissement : 0,27 M€ au BP 2025, soit près du double de la prévision au BP 2024, à hauteur de 0,14 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,3 M€

Les dépenses d'exploitation présentent un recul de -0,29 M€ entre le BP2025 et le BP2024, cette tendance s'explique principalement par :

- D'une part, les dépenses d'exploitation hors charges de personnel présentent un niveau stable par rapport au BP 2024,
- Et, d'autre part, par la baisse des charges de personnel (-0,3 M€ entre BP2025 et BP2024 soit -12,0%), qui est la résultante du changement de répartition de la masse salariale du « Cycle de l'Eau » entre les 3 budgets :
 - Répartition actuelle : 45% Budget Assainissement, Budget 40% Eau et 15% budget Principal,
 - Répartition BP 2025 : 50% Budget Assainissement, Budget 38% Eau et 12% budget Principal.

L'épargne nette dégagée s'élève à 12,9 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement : 24,75 M€

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	19,22	24,72	28,6%	5,50
Immobilisations incorporelles	0,34	0,40	18,3%	0,06
Immobilisations corporelles et en cours	18,88	24,32	28,8%	5,44
Opérations pour compte de tiers	0,23	0,02	-89,1%	-0,20
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	19,45	24,75	27,2%	5,30

La croissance des dépenses réelles d'investissement +5,3 M€ par rapport au BP 2024 s'explique par les investissements inscrits au titre :

- Du renouvellement des réseaux +2,39 M€, soit 15,09 M€ au BP 2025 contre 12,38 M€ au BP 2024, pour tenir l'objectif stratégique du renouvellement annuel du réseau de 0,8%
- Des travaux sur usines et ouvrages +2,39 M€, soit 5,4 M€ au BP 2025 pour 2,96 M€ au BP 2024 avec principalement l'opération sur le réservoir d'En Jacca à Colomiers à hauteur de 4 M€ ;

- Et des investissements portés dans le cadre de la convention pour les aménagements ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) + 1,3M€ soit 1,48 M€ au BP 2025 contre 0,16 M€ au BP 2024.

Il est à noter que les opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes et liées à l'opération Toulouse Aerospace Express (TAE), s'établissent au BP 2025 à 250 000€ contre 20 000 M€ au BP 2024.

Financement des dépenses d'investissement : 24,75 M€

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	14,77	12,96	-12,2%	-1,80
Epargne nette	13,49	12,87	-4,5%	-0,61
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,05	0,07	-93,7%	-0,99
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,23	0,02	-89,1%	-0,20
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	4,68	11,78	151,7%	7,10
Recettes d'investissement	19,45	24,75	27,2%	5,30

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie (52%) par l'autofinancement (12,87 M€). La subvention de l'Agence de l'Eau inscrite au BP 2024 à hauteur de 0,85 M€ au titre de projet Qualité+ était ponctuelle. Les recettes issues du partenariat avec SNCF RESEAU pour le projet d'Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) sont en légère baisse (-0,13 M€).

Au stade du BP, il est néanmoins nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 11,8 M€ pour financer les dépenses d'investissement.

Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation des réseaux physiques et logiques de télécommunication.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	5,61	5,61	0,1%	0,01
Produits des services	4,00	4,30	7,5%	0,30
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,27	0,07	-75,0%	-0,21
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,34	1,25	-6,7%	-0,09
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1,82	1,74	-4,5%	-0,08
Charges à caractère général	1,32	1,28	-3,3%	-0,04
Charges de personnel	0,35	0,33	-7,1%	-0,03
Autres charges de gestion courante	0,14	0,04	-74,5%	-0,10
Autres charges	0,01	0,10	900,0%	0,09
Epargne de gestion	3,78	3,87	2,3%	0,09
Charges financières nettes	0,07	0,14	102,9%	0,07
Epargne brute	3,71	3,73	0,4%	0,02
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>66,2%</i>	<i>66,4%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,85	0,66	-21,9%	-0,19
Epargne nette	2,87	3,07	7,0%	0,20
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>51,2%</i>	<i>54,7%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	2,86	5,83	104,0%	2,97
Dépenses d'équipement	2,86	5,83	104,0%	2,97
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,85	0,21	-75,0%	-0,64
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,85	0,21	-75,0%	-0,64
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	2,55	-	2,55

L'épargne brute affiche une très légère hausse de +0,4 % par rapport au BP2024, du fait du fait de la croissance des recettes de fonctionnement plus importante que l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Déduction faite de l'annuité de dette, en baisse de 0,12 M€, l'épargne nette s'élève à 3,07 M€.

Recettes de fonctionnement : 5,6 M€

Les projets d'aménagement permettent d'améliorer le maillage sur le territoire, proposant ainsi une offre locative pouvant répondre aux besoins et à la demande des opérateurs.

Les recettes globales sont en constante augmentation depuis plusieurs années et affichent une stabilité en 2025:

- La recette des redevances versées par le délégataire s'élève à 1,4 M€ en application du contrat d'affermage avec la SPL ZEFIL entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.
- La recette correspondant aux locations de fourreaux en zones d'aménagement augmente de 400 000 € (4 300 000 € en 2025 contre 3 900 000 € en 2024). Cette augmentation de recette est générée grâce à la mise à jour de la cartographie du réseau de Toulouse Métropole, par les audits et par le développement du réseau loué.

A noter, également le versement du solde des subventions attendues de la commission européenne dans le cadre de la poursuite de l'**Appel à Projet Hi5 - High Connectivity via 5G** soit 68 400 €.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 1,7 M€

Les dépenses de fonctionnement diminuent de -4,5 % par rapport au BP 2024. Cette variation s'explique du fait de :

- **La réduction du budget de maintenance des réseaux** : une baisse de 152 000 € est observée entre les BP, liée à une rationalisation des interventions urgentes, au remplacement du matériel vieillissant et à la sécurisation des réseaux.
- **Une dépense de 100 000 €** destinée à la réduction de titres sur exercices antérieurs en application du jugement rendu du Tribunal Administratif sur le contentieux avec la Société Orange, relatif à la propriété des fourreaux dans les lotissements.
- **la rémunération du personnel** qui s'élève à 0,325 M€. Dans le cadre de la nouvelle organisation des services qui prévoit de faire progressivement porter les prochains recrutements rendus nécessaires par la montée en puissance des investissements (3 techniciens + 1 assistante) par le budget annexe lui-même (0,155 M€). A cela s'ajoute le montant de la masse salariale valorisée dans le cadre du projet Hi5 (0,17 M€).
- Enfin, le BP2025 comprend la **refacturation des charges d'administration générale** du budget principal Toulouse Métropole au budget annexe IMT en hausse de +53 000 €.

Après remboursement de l'annuité de la dette (0.66 M€), **l'épargne nette dégagée s'élève à 3,07 M€.**

Dépenses d'investissement : 5,8 M€

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse de + 3 M€ de BP à BP. En effet, les besoins croissants en connectivité et en desserte fibre conduisent à de multiples investissements : adduction de bâtiment publics, de caméras, d'objets connectés. L'Autorité Organisatrice des Infrastructures Numériques équipe les ZAC (piste des géants Halle des machines, Malepère, Paléficat et Guillaumet) et des sites en infrastructures fibres (les traversées du CHU Rangueil et de la Garonne, la reprise de fibre sur la Rocade Est (côté Atlanta) suite à la sortie du réseau ASF). La SPL Zefil en assurerait l'entretien et la maintenance, comme prévu au contrat de concession.

Par ailleurs, certains locaux doivent également être réhabilités et équipés pour accueillir toute l'ingénierie associée tels que : l'aménagement du local au MEETT avec création intégrale du 3^{ème} cœur de réseau (climatisation, électricité, équipements), les travaux du DATA Center dans le local du parking silo du MEETT.

Sur la partie réseau physique, la hausse du niveau d'investissement se justifie par une politique volontariste d'aménagement du territoire en infrastructures de télécommunication en accompagnant tous les aménageurs de surface et tous les projets sur le territoire (promotion immobilière, création de ZAC, de REV...) et en saisissant toutes les opportunités de maillage du réseau de génie civil existant. L'offre locative est ainsi améliorée et génère des recettes supplémentaires tous les ans.

Le plan de financement de l'appel à projet Hi5 prévoit en 2025 des dépenses d'investissement à hauteur de 1,4 M€, notamment pour le marché de prestation relatif au déploiement et à la mise en œuvre du réseau privé 5G, des travaux de fibre optique

pour la connexion des antennes au réseau 5G et de l'achat de matériels et équipement divers.

Pour rappel, l'objectif du projet consiste en la mise en place d'une infrastructure de connectivité mobile 5G mutualisée et multi-services dédiée pour la métropole, s'appuyant sur une infrastructure granulaire de fibre, de routeurs, ainsi qu'une infrastructure de salles techniques permettant la mise en œuvre d'une infrastructure complète numérique à l'échelle de la Métropole.

Financement des dépenses d'investissement : 5,8 M€

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	3,72	3,28	-11,7%	-0,44
Épargne nette	2,87	3,07	7,0%	0,20
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,85	0,21	-75,0%	-0,64
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	2,55	-	2,55
Recettes d'investissement	3,72	5,83	56,8%	2,11

L'appel à projet Hi5 a bénéficié d'une avance de subvention de l'Union Européenne, un complément de 212 250 € sera versé début 2025 et 1,017 M€ début 2026 pour paiement des dépenses restantes. 75% de la subvention a permis de couvrir les dépenses sur le déploiement du réseau et les charges de personnel liées au projet.

Le besoin de financement de 5,8 M € est couvert par l'épargne nette (3,07 M€) et la subvention d'investissement à percevoir de l'Europe sur les dépenses d'équipement engagées dans le cadre de l'Appel à Projet Hi5 (0,21 M€), ce qui conduit à **un besoin d'emprunt d'équilibre de 2,55 M€**.

Budget annexe Activités Immobilières

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en ce qui concerne les pépinières et hôtels d'entreprises. Ce budget comportait les inscriptions liées aux équipements d'intérêt généraux (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique. Ces équipements ont été vendus en 2022.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	12,12	9,49	-21,7%	-2,63
Revenus des immeubles	8,03	5,00	-37,7%	-3,02
Subventions d'équilibre	3,29	3,69	12,0%	0,40
Autres recettes	0,80	0,80	0,0%	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	9,68	7,63	-21,2%	-2,05
Charges à caractère général	9,34	7,29	-21,9%	-2,04
Taxes foncières	2,52	2,66	5,7%	0,14
Locations immobilières et charges locatives	2,04	0,85	-58,5%	-1,19
Contrats de prestations de services	1,41	1,21	-13,7%	-0,19
Energie et chauffage urbain	1,35	1,14	-15,5%	-0,21
Autres achats	2,02	1,43	-29,4%	-0,60
Charges de personnel	0,30	0,26	-13,3%	-0,04
Autres charges de gestion courante	0,05	0,08	63,8%	0,03
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Épargne de gestion	2,44	1,86	-23,6%	-0,58
Charges financières nettes	0,23	0,21	-10,8%	-0,03
Épargne brute	2,20	1,65	-25,0%	-0,55
Taux d'épargne brute	18,2%	17,4%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,13	1,13	0,3%	0,00
Épargne nette	1,08	0,52	-51,4%	-0,55
Taux d'épargne nette	8,9%	5,5%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1,26	0,90	-28,6%	-0,36
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,05	0,30	508,7%	0,25
Emprunt d'équilibre	0,13	0,07	-45,3%	-0,06

L'épargne de gestion (1,86M€) et l'épargne brute (1,65M€) diminuent de l'ordre de -25% à cause d'une baisse des recettes supérieure à la baisse des dépenses. L'épargne nette diminue plus significativement car le remboursement en capital de la dette (1,13M€ par an) représente désormais 68% de l'épargne brute (contre 51% en 2024).

Recettes de fonctionnement : 9,49 M€

Les recettes de fonctionnement (9,49 M€), sont en diminution de 2,63 M€. Elles sont composées des revenus des locations et d'une subvention d'équilibre.

Les revenus des immeubles comprennent :

- Le B612 pour 3,54M€ ;
- Les pépinières pour 1,22M€ (-0,08M€) ;
- Les hôtels d'entreprise pour 0,25M€ (-0,87M€).

La diminution de 3,02M€ est liée à la cession des Equipements d'Intérêt Général (2,07M€), de l'hôtel d'entreprise Canal Biotech 2 (-0,87M€) et de la pépinière Socrate Perget (-0,08M€).

Chaque année, le budget principal verse au budget annexe Activités Immobilières, une subvention d'équilibre permettant de couvrir le besoin global (réel et ordre) de la section de fonctionnement.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal passe de 3,3 M€ à 3,7 M€ soit +0,4 M€. En effet, en 2025, les recettes du budget annexe diminuent avec la fermeture de deux pépinières (-37,7%). La diminution des dépenses correspondantes n'est néanmoins pas proportionnelle (-21,2%). De plus, les écritures d'ordre (amortissements) viennent gonfler le besoin de subvention d'équilibre. Soit un besoin pour le budget principal de verser une subvention de 3,7M€

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 7,6 M€

Les charges à caractère général correspondent principalement à des dépenses liées à la gestion immobilière des bâtiments, notamment les taxes foncières (2,66M€), les frais de gérance et contrats de prestations de service (1,21M€), les charges afférentes aux fluides (1,14M€), et les loyers et charges locatives (0,85M€).

Cette diminution est liée à la fermeture de l'hôtel d'entreprise Canal Biotech 2 (-1,7M€) et de la pépinière Socrate Perget (-0,1M€).

Les autres postes de dépenses diminuent également légèrement :

- Les charges de personnel sont inscrites pour 0,26 M€ (-0,04 M€).
- Le remboursement des intérêts d'emprunts est stable pour 0,21 M€ (-0,02 M€)

Dépenses d'investissement : 0,9 M€

En investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 0,9M€.

Elles comprennent :

- 0,43M€ pour les Pépinières et hôtels d'entreprises. Ces dépenses s'inscrivent dans le plan de modernisation récurrent du parc immobilier.
- 0,50M€ pour le bâtiment B612 pour différents aménagements dont un fablab, un quai de livraison et un espace de réparation pour vélo

Financement des dépenses d'investissement : 0,9 M€

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	1,13	0,83	-26,6%	-0,30
Epargne nette	1,08	0,52	-51,4%	-0,55
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,05	0,00	-100,0%	-0,05
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,30	-	0,30
Emprunt d'équilibre	0,13	0,07	-45,3%	-0,06
Recettes d'investissement	1,26	0,90	-28,6%	-0,36

Les ressources propres du budget annexe activités immobilières sont positives à hauteur de 0,9M€. L'équilibre de la section d'investissement est permis par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 0,07 M€.

Budget annexe Lasbordes

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, plateforme majeure de l'aviation de loisirs et espace de formation permanent grâce aux aéroclubs basés sur le site.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	0,41	0,41	-0,7%	0,00
Ventes produits fabriqués, prestations	0,36	0,36	-0,8%	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,05	0,05	-0,1%	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	0,0%	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,37	0,36	-2,2%	-0,01
Charges à caractère général	0,24	0,23	-4,8%	-0,01
Charges de personnel	0,12	0,12	2,6%	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,01	0,01	6,0%	0,00
Épargne de gestion	0,05	0,05	10,8%	0,01
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Épargne brute	0,05	0,05	10,8%	0,01
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>11,3%</i>	<i>12,6%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Épargne nette	0,05	0,05	10,8%	0,01
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>11,3%</i>	<i>12,6%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,05	0,05	10,8%	0,01
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres de l'exploitation du service.

Au stade du budget primitif, les recettes d'exploitation projetées permettent de financer les dépenses d'exploitation tout en dégagant une épargne nette stable de BP à BP. Elle permet de financer les dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Recettes d'exploitation : 0,4 M€

L'aérodrome de Lasbordes est géré en régie par les services de Toulouse Métropole. En 2025, les recettes d'exploitation prévues s'élèvent à 0,41 M€. Elles sont constituées de redevances d'occupation du domaine public et de forfaits ou taxes d'atterrissage pour 0,36 M€ et de la dotation de centralisation de l'État pour 0,05 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,4 M€

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,01M€. Les principales charges sont les suivantes :

- Les taxes foncières pour 140 000 € (+30 000€). Ces taxes foncières (exceptées celles concernant la maison d'accueil) sont refacturées aux usagers occupants des hangars de stationnement des avions,
- Les charges de personnels pour 120 000 € représentant 33 % des dépenses d'exploitation réelles,
- Les dépenses d'entretien de la piste, la sous-traitance de sécurité pour 70 000 €,
- La souscription de contrats d'assurance pour 10 000 €
- La location de la maison d'accueil pour 8 000 €

- La cotisation à l'union des Aéroports de France (UAF) pour 3 000 €

L'épargne nette dégagée s'élève à 50 000 €.

Dépenses d'investissement : 0,05 M€

Il est prévu en 2025 une enveloppe pour des travaux courants.

Financement des dépenses d'investissement : 0,05 M€

L'autofinancement dégagé de 0,05 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,05	0,05	10,8%	0,01
Epargne nette	0,05	0,05	10,8%	0,01
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement	0,05	0,05	10,8%	0,01

Budget annexe ZAC Oncopôle

Ce budget est une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, en engageant un renouveau urbain de la porte Sud de Toulouse.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	2,46	1,61	-34,7%	-0,85
Produits des services	1,10	1,24	12,9%	0,14
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	1,36	0,37	-73,2%	-1,00
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	2,29	0,30	-87,1%	-1,99
Charges à caractère général	2,29	0,30	-87,1%	-1,99
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	0,17	1,31	652,5%	1,14
Charges financières nettes	0,32	0,30	-5,9%	-0,02
Epargne brute	-0,15	1,01	783,9%	1,16
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,07	1,13	6,0%	0,06
Epargne nette	-1,21	-0,12	90,1%	1,09
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	1,21	0,12	-90,1%	-1,09

L'épargne nette reste négative mais augmente de 1,09 M€, conséquence des dépenses qui diminuent dans des proportions plus importantes (-1,99 M€) que les recettes (-0,85 M€). Les charges afférentes à l'emprunt restent stables (+0,04 M€). Le déroulement de l'opération est conforme à la trajectoire fixée.

Recettes de fonctionnement : 1,6 M€

Les recettes de fonctionnement sont en évolution de -0,85 M€ en 2025.

- 0,37 M€ de participations sont attendues sur l'exercice 2025 pour le Sud de l'îlot E2 sur l'impasse de Palayre :
 - o 0,29 M€ pour le projet de construction d'entrepôts de stockage et de logistique,
 - o 0,08 M€ pour le projet d'installation d'un restaurant.
- 1,10 M€, déjà prévus en 2023 et 2024 pour des cessions, sont reconduits en 2025. Cette somme correspond à la commercialisation de 10 000 m² au bénéfice de la Société Civile de Construction et de Vente *Le Hub*. Bien que cette commercialisation ait pris du retard, *Le Hub* satisfait désormais aux garanties exigées par son financeur. Par ailleurs, la levée des scellés sur le site du sinistre AZF devrait faciliter les cessions de parcelles.
- 0,14 M€ sont inscrits pour la cession de l'îlot D3 (1 185 m² de SP à 120 € / m²).

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,3 M€

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses de fonctionnement prévoit les travaux d'aménagement et d'études sur l'Oncopôle afin d'accompagner des projets. Elle permet aussi de répondre aux aléas réguliers, aux plantations et au bouclage des réseaux lors de

la levée des scellés sur le site AZF. Les dépenses 2025 couvriront divers travaux de sécurisation de terrains, ainsi que des aménagements de voirie et végétalisation.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette est projetée à -0.12 M€.**

Dépenses d'investissement

Ce budget étant un budget de ZAC dont l'objet est la revente des terrains, les dépenses réelles sont inscrites en fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de **1,13 M€.**

Financement des dépenses d'investissement

Le budget principal verse au budget annexe une participation d'équilibre de 0,13 M€. Le besoin de financement complémentaire est couvert par un emprunt d'équilibre de 0,12 M€.

Budget annexe Crématorium

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	2,02	1,99	-1,3%	-0,03
Ventes produits fabriqués, prestations	1,98	1,94	-2,3%	-0,05
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,03	0,05	65,2%	0,02
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	1,52	1,49	-2,1%	-0,03
Charges à caractère général	0,60	0,61	0,9%	0,01
Charges de personnel	0,91	0,88	-4,2%	-0,04
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-2,8%	0,00
Epargne de gestion	0,49	0,50	1,4%	0,01
Charges financières nettes	0,06	0,04	-23,6%	-0,01
Epargne brute	0,44	0,46	4,6%	0,02
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>21,8%</i>	<i>23,1%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,20	0,20	0,0%	0,00
Epargne nette	0,24	0,26	8,4%	0,02
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>11,9%</i>	<i>13,0%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,37	0,43	15,3%	0,06
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,13	0,17	28,1%	0,04

Un nouveau crématorium dans le quartier Malepère, livré en février 2022, s'ajoute au crématorium de Toulouse-Cornebarrieu et permet de mieux répondre aux besoins des administrés. Ce budget annexe comptabilise les mouvements financiers liés aux activités des deux équipements, gérés en régie directe par Toulouse Métropole.

La stabilité de l'activité conduit à une épargne nette identique entre les BP 2024 et 2025.

Recettes d'exploitation : 1,99 M€

Les recettes d'exploitation, essentiellement constituées des redevances de crémations, sont en légère diminution.

Le BP2025 prévoit la refacturation des prestations d'entretien du site Sud avenue de Gameville (55 000 €) au budget des Pompes Funèbres et au budget principal de la Métropole.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,5 M€

Les dépenses d'exploitation diminuent de 30 000 € en raison d'une baisse des dépenses liées à la masse salariale (- 40 000 €) en raison d'un changement d'affectation d'agents entre les Pompes funèbres et le Crématorium. Les charges à caractère général augmentent, quant à elles, légèrement (+10 000 €) pour prendre en compte la hausse des coûts de l'énergie.

Après remboursement de l'annuité de la dette, l'épargne nette dégagée s'élève à 0,26 M€.

Dépenses d'investissement : 0,4 M€

Une inscription de 0,20 M€ est opérée en investissement pour compléter des aménagements du second crématorium livré début 2022 (notamment la requalification du jardin du souvenir).

En parallèle, une enveloppe de 0,23 M€ permettra aussi, l'achat d'un groupe électrogène et des travaux de conformité pour la partie funéraire.

Financement des dépenses d'investissement : 0,4 M€

L'épargne nette dégagée permet de financer la section d'investissement à hauteur de 0,26 M€.

L'emprunt d'équilibre prévisionnel assurant le financement du second crématorium sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2024 au budget supplémentaire 2025. A l'étape du budget primitif, il est estimé à 0,17 M€.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,24	0,26	8,4%	0,02
Epargne nette	0,24	0,26	8,4%	0,02
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,13	0,17	28,1%	0,04
Recettes d'investissement	0,37	0,43	15,3%	0,06

Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	3,21	3,27	1,9%	0,06
Ventes produits fabriqués, prestations	3,06	3,11	1,5%	0,05
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,15	0,16	8,8%	0,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	3,00	3,05	1,7%	0,05
Charges à caractère général	1,05	0,97	-7,8%	-0,08
Charges de personnel	1,91	2,06	7,8%	0,15
Autres charges de gestion courante	0,04	0,02	-47,9%	-0,02
Autres charges	0,00	0,00	14,3%	0,00
Epargne de gestion	0,21	0,22	4,4%	0,01
Charges financières nettes	0,00	-0,03	-	-0,03
Epargne brute	0,21	0,25	18,7%	0,04
Taux d'épargne brute	6,5%	7,6%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,21	0,25	18,7%	0,04
Taux d'épargne nette	6,5%	7,6%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,21	0,25	19,0%	0,04
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

L'épargne nette dégagée est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent avec une projection à 0,25 M€ en 2025.

Recettes d'exploitation : 3,27 M€.

En 2025, les recettes progressent légèrement. Les ventes de marchandises (1,13 M€) et les prestations de service (1,92 M€) représentent 94 % des recettes d'exploitation qui se portent à 3,27 M€ (+0,05 M€ par rapport au BP 2024).

Les remboursements de mise à disposition de personnel des pompes funèbres pour la gestion du crématorium et des cimetières (0,01 M€) sont en baisse (-0,02 M€ par rapport au BP 2024). Cela s'explique par le changement de codification d'agents. Le salaire de ces agents étant assumé directement par le Crématorium et non plus par les Pompes Funèbres depuis juillet 2022, les Pompes Funèbres ont vocation à moins solliciter de reversement de masse salariale.

Néanmoins, cette légère baisse est compensée par la perception d'une recette exceptionnelle. En effet, il a été placé sur un compte à terme auprès du Trésor pour une durée de 1 an (renouvelable) 1M€ issus de l'excédent de trésorerie. Ce placement a ainsi généré des intérêts à hauteur de 0,03 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 3 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de BP à BP de 1,7 % conséquence de la correction des dépenses de personnel.

Retraite des refacturations, la masse salariale nette s'élève à 2,02 M€ soit une hausse de 0,19 M€. Un changement d'affectation d'agents entre les Pompes funèbres et le Crématorium a été opéré se reflétant par une hausse sur ce budget annexe contre une baisse sur le budget annexe du Crématorium. Enfin, un poste de responsable qualité et un fossoyeur sont prévus dans les crédits du BP2025.

Les charges à caractère général sont maîtrisées et affichent une baisse de de 7,8 %.

L'épargne nette dégagée s'élève à 0,25 M€.

Dépenses d'investissement : 0,25 M€

Dotés d'une enveloppe de 0,25M€, les Pompes Funèbres envisagent notamment la rénovation d'une partie de la toiture du Pôle funéraire Toulouse Centre, l'achat d'une mini-pelle, le remplacement du matériel informatique et mobilier.

Financement des dépenses d'investissement : 0,25 M€

L'autofinancement dégagé de 0,25 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)
Ressources propres	0,21	0,25	19,0%
Epargne nette	0,21	0,25	18,7%
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-
Recettes d'investissement	0,21	0,25	19,0%

Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financ	117,87	126,32	7,2%	8,5
Produits des services	3,54	3,95	11,6%	0,4
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	108,94	112,30	3,1%	3,4
Dotations et participations	5,29	4,96	-6,3%	-0,3
Autres recettes	0,09	5,11	5456,5%	5,0
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financier	110,01	117,81	7,1%	7,8
Charges à caractère général	20,05	23,84	18,9%	3,8
Charges de personnel	38,50	37,13	-3,6%	-1,37
Autres charges de gestion courante	51,45	56,83	10,5%	5,38
Autres charges	0,00	0,00	0,0%	0,00
Epargne de gestion	7,86	8,51	8,3%	0,65
Charges financières nettes	0,10	0,45	341,2%	0,35
Epargne brute	7,76	8,07	4,0%	0,31
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>6,6%</i>	<i>6,4%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,68	1,00	46,7%	0,32
Epargne nette	7,08	7,07	-0,1%	-0,01
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>6,0%</i>	<i>5,6%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	14,65	14,78	0,9%	0,14
Dépenses d'équipement	14,54	14,73	1,3%	0,20
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,10	0,05	-50,0%	-0,05
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,00	-100,0%	-0,01
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,43	1,45	239,1%	1,02
Dotations, fonds et réserves	0,00	1,00	-	1,00
Subventions d'investissement reçues	0,43	0,45	4,8%	0,02
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	7,14	6,27	-12,3%	-0,88

Toulouse Métropole assure le service de collecte, prévention, traitement, recyclage et valorisation des déchets.

En application des statuts modifiés du Syndicat Mixte DECOSSET approuvés en 2018, les déchetteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac, la compostière de Toulouse, ainsi que le poste de transfert de Toulouse, ont été transférés depuis le 1^{er} janvier 2021.

La gestion du centre de tri de Toulouse est transférée depuis 1^{er} janvier 2024 au syndicat mixte DECOSSET. Toutefois, Toulouse métropole reste en charge de la gestion du site.

L'année 2025 sera marquée par la mise en place de nouvelles organisations et la mise en place de nouveaux services qui influenceront directement la structuration budgétaire.

1. Mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte des encombrants

Aujourd'hui, la collecte des encombrants est assurée de manière mixte, des agents de la Métropole et des prestataires externes. Dès 2025, cette tâche sera entièrement prise en charge en régie. Cette réorganisation entraînera une révision des dépenses :

- L'introduction de la location de camions-hayons pour une collecte préservante avec un coût de 0,66 M€,
- Une économie attendue de 0,72 M€ grâce à l'arrêt des prestations externalisées.

2. Evolution de la collecte des déchets végétaux (déchets verts / résidus de jardins)

Réalisée, à ce jour, de façon mixte entre des agents du budget annexe et de la Métropole, ainsi que par des prestataires, Toulouse Métropole prévoit une refonte complète de la collecte des déchets végétaux dès 2025. Cette évolution répond aux objectifs de réduction des déchets de la loi Agec et à l'harmonisation du service au sein des 37 communes de la métropole.

Toulouse Métropole propose de nouveaux services

- des services de broyage (gratuits pour les usagers)
- la collecte en porte à porte (sur abonnement : forfait gratuit de 6 collectes saisonnières ou forfait payant annuel de 24 + 6 collectes)
- de nombreuses aides pour accompagner les habitants vers de nouvelles pratiques plus vertueuses (formations et animations gratuites)

En termes budgétaires, le montant inscrit au BP 2025 s'élève à 4,77 M€.

3. Mise en œuvre de la **collecte des déchets alimentaires**.

A ce titre, de nouvelles dépenses seraient à noter en 2025 :

- des dépenses de collecte, de lavage et de maintenance des points d'apport volontaire des déchets alimentaires : 0,6 M€,
- des dépenses au titre de plans et de supports de sensibilisation au nouveau dispositif : 1,5 M€,
- les dépenses consacrées à la réduction des déchets et à l'ingénierie et au pilotage : +0,13 M€, soit +9,1% entre le BP 2024 et le BP 2025.

Il est à noter que les changements organisationnels en termes de collecte des encombrants et des déchets végétaux devraient également avoir des impacts en termes de dépenses RH et de refacturation entre le budget annexe et le budget principal de Toulouse Métropole :

- Les dépenses de masse salariale portées directement par le BA sont estimées à 36,61 M€ au BP 2025 vs. 34,19 M€ au BP 2024, soit une hausse de 2,59 M€ (+7,6%),
- Et les dépenses de refacturation du budget principal de Toulouse Métropole au budget annexe s'établirait à 6,16 M€ au BP 2025 contre 8,96 M€ au BP 2024 : si les remboursements de frais seraient en hausse de +0,58 M€, cette augmentation serait amplement contrebalancée par le recul des remboursements de charges de personnel à hauteur de -3,38 M€.

En 2025, la contribution à DECOSSET sera réévaluée à 58,6 M€, incluant 54,6 M€ de contribution socle au titre du traitement des déchets et 4 M€ pour le traitement des déchets de collecte sélective, suite au transfert du centre de tri de Toulouse.

En résumé, pour 2025 :

- Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 7,8 M€, soit une progression de 7,1%.
- Les recettes devraient croître de 8,45 M€, représentant une hausse de 7,2%.

- L'épargne de gestion s'élèverait à 8,51 M€, soit une augmentation de 0,65 M€ (+8,3%) par rapport à 2024.
- Après prise en compte des charges liées à la dette, l'épargne nette resterait stable à 7,07 M€.

Recettes de fonctionnement : 126,32 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont projetées à 126,32 M€ au BP 2025 contre 117,87 M€ au BP 2024 soit une progression de +7,2%.

Cette hausse s'explique quasi-exclusivement par deux composantes :

- **la croissance de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** de +3,1% soit une augmentation de +3,4 M€ grâce à la dynamique des bases,
- **une subvention d'équilibre versée par le budget principal, à hauteur de 5 M€** destinée à accompagner le budget annexe face à la hausse de ses charges réelles de fonctionnement. Ce soutien financier permettra notamment de faire face aux évolutions organisationnelles liées à la collecte des encombrants, des déchets alimentaires et végétaux, tout en renforçant la contribution à DECOSSET pour accompagner les investissements structurants.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 117,81 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe sont présentées à 117,8 M€ au BP 2025, soit +7,8 M par rapport au BP 2024.

La croissance des dépenses réelles de fonctionnement, hors frais financiers, est principalement portée par deux facteurs :

- **D'une part, la hausse des charges à caractère général**, marquée par des augmentations de +2,24 M€ et +3,3 M€, respectivement pour la collecte des déchets alimentaires et des résidus de jardins. Ces progressions sont néanmoins partiellement compensées par des diminutions diffuses sur d'autres postes de charges générales.
- **Et d'autre part, la hausse significative de la contribution à verser à DECOSSET**, qui augmente de +7,3 M€. Cette croissance reflète une contribution « socle » en hausse de +3,3 M€ liée aux hypothèses d'évolution démographique et des volumes de déchets, ainsi qu'une contribution supplémentaire de 4,0 M€ liée au transfert du centre de tri de Toulouse.

De ces hypothèses de fonctionnement, et après retranchement des composantes de l'annuité de dette, il en résulte une **épargne nette à hauteur de 7,1 M€**.

Dépenses d'investissement : 14,8 M€

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 14,8 M€ en 2025 et sont principalement concentrées sur :

- La collecte des déchets, et plus particulièrement :
 - Sur les travaux des dépôts de collecte (2,25 M€ pour L'Union et 1,6 M€ pour le site de Chantelle),
 - L'acquisition et les grosses réparations de véhicules pour 2,15 M€,

- L'acquisition de bacs et de conteneurs enterrés pour le tri pour 1,95 M€.
- La reconduite et le renforcement d'actions de prévention et de sensibilisation pour le tri et la réduction des déchets, à hauteur de 2,37 M€ au BP 2025,
- La mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires avec l'achat et l'installation de 690 abri-bacs et de 87 000 bio-seaux pour un montant de 2,15 M€.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	14,54	14,73	1,3%	0,20
Immobilisations incorporelles	1,54	0,68	-56,0%	-0,86
Immobilisations corporelles et en cours	13,00	14,05	8,1%	1,05
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,10	0,05	-50,0%	-0,05
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,00	-100,0%	-0,01
Dépenses d'investissement (hors dette)	14,65	14,78	0,9%	0,14

Financement des dépenses d'investissement 14,7 M€

Pour financer ses dépenses d'investissement hors dette, le budget annexe mobilise l'épargne nette et les autres ressources propres. Le FTVA est évalué à 1M€. Les diverses d'un montant total de 0,45 M€ se décomposent comme suit :

- 0,17 M€ de l'ADEME et la Région pour les biodéchets et le Fonds Vert,
- 0,12 M€ de l'ADEME pour la collecte,
- 0,1 M€ de remboursement par les bailleurs et promoteurs pour la mise en place de colonnes enterrées.

Outre les ressources propres, le besoin de financement est couvert par un emprunt d'équilibre de 6,3 M€ au BP 2025.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	7,50	8,51	13,5%	1,01
Epargne nette	7,08	7,07	-0,1%	-0,01
Dotations, fonds et réserves	0,00	1,00	-	1,00
Subventions d'investissement reçues	0,43	0,45	4,8%	0,02
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	7,14	6,27	-12,3%	-0,88
Recettes d'investissement	14,65	14,78	0,9%	0,14

Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	7,34	7,19	-2,1%	-0,16
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	7,22	6,96	-3,7%	-0,27
Dotations et participations	0,10	0,21	105,8%	0,11
Autres recettes	0,02	0,02	0,0%	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	4,41	4,46	1,2%	0,06
Charges à caractère général	1,85	1,93	4,4%	0,08
Charges de personnel	0,65	0,98	50,8%	0,33
Autres charges de gestion courante	1,81	1,46	-19,6%	-0,36
Autres charges	0,10	0,10	0,0%	0,00
Épargne de gestion	2,94	2,73	-7,2%	-0,21
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Épargne brute	2,94	2,73	-7,2%	-0,21
Taux d'épargne brute	40,0%	37,9%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Épargne nette	2,94	2,73	-7,2%	-0,21
Taux d'épargne nette	40,0%	37,9%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	6,24	3,58	-42,6%	-2,66
Dépenses d'équipement	5,99	3,28	-45,2%	-2,70
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,25	0,30	18,9%	0,05
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,32	0,66	103,7%	0,34
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,05	-	0,05
Subventions d'investissement reçues	0,32	0,61	88,3%	0,29
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	2,98	0,20	-93,4%	-2,78

Ce budget retrace les mouvements financiers de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides.

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type "aménagement de bassins versants" et défense contre les inondations. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

Pour financer l'exercice de cette compétence, Toulouse Métropole crée en 2022 le budget annexe, instaurant par la même occasion la « taxe GEMAPI » à la suite de la mise à plat et au recensement des dépenses et recettes liées à la compétence.

Des hypothèses du BP 2025 découlent une épargne nette de 2,7 M€.

Recettes d'exploitation : 7,2 M€.

La taxe GEMAPI est la principale ressource de fonctionnement finançant quasi-exclusivement les actions afférentes à la compétence GEMAPI. Elle a été dimensionnée pour équilibrer le budget annexe, son montant évoluera avec la montée en charge des investissements à venir.

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe GEMAPI sont estimées à 7,2 M€ au BP 2025, enregistrant une baisse de -0,16 M€ par rapport aux prévisions du BP 2024, soit une diminution de -2,1%. Malgré des subventions de l'Agence de l'Eau prévues pour 2025 (0,12 M€, contre 0 € en 2024), la baisse des recettes est principalement liée à un recul de la taxe GEMAPI, prévue à 6,96 M€ au BP 2025, contre 7,22 M€ au BP 2024, soit une diminution de -0,27 M€. L'inscription au BP 2025 est cohérente avec celle du BS 2024 (6,79 M€), ajustée pour intégrer l'inflation prévisionnelle dans la prévision 2025.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 4,5 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour le BP 2025 atteignent 4,46 M€, un montant en légère progression par rapport au BP 2024 (4,41 M€), soit +1,2%.

Cependant, ce quasi-équilibre masque des évolutions contrastées. D'un côté, certaines dépenses enregistrent des baisses notables :

- Les contributions syndicales diminuent à hauteur de -0,36 M€. Il s'agit, d'une part, de la contribution au SBHG (Syndicat du Bassin Hers-Girou) pour 0,26 M€, et, d'autre part, de celle à l'association Garonne, Ariège, Neste et rivières de Gascogne, évaluée à 0,1 M€.
- Les crédits alloués au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) diminuent également, passant de 0,16 M€ au BP 2024 à 0,1 M€ en 2025.

Les baisses détaillées ci-dessus seraient contrebalancées par les hausses conjointes :

- La masse salariale augmente de +0,33 M€, en réponse à la montée en puissance de la compétence GEMAPI.
- Des dépenses pour les Travaux d'entretien des digues progressent de +0,11 M€,
- Et les remboursements de frais de personnel au budget principal de Toulouse Métropole s'accroissent de +0,08 M€ par rapport au BP 2024.

Enfin, il est à noter que la provision inscrite au BP 2024, pour le paiement éventuel des contributions de 2017 à 2022 au Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) – sous réserve de l'issue des contentieux en cours devant le Tribunal Administratif concernant la régularité des titres émis – à hauteur de 1,3 M€.

L'épargne nette dégagée s'élève à 2,7 M€ au BP 2025.

Dépenses d'investissement : 3,6 M€

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	5,99	3,28	-45,2%	-2,70
Immobilisations incorporelles	2,31	1,85	-19,8%	-0,46
Immobilisations corporelles et en cours	3,68	1,43	-61,1%	-2,25
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,25	0,30	18,9%	0,05
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	6,24	3,58	-42,6%	-2,66

Les dépenses d'investissement du budget annexe sont présentées à 3,6 M€, en recul de près de moitié par rapport au BP 2024. Elles se répartissent principalement entre deux postes :

- Les études opérationnelles : un montant prévisionnel de 1,9 M€, fléché pour des études opérationnelles avant travaux sur les cours d'eau et sur les ouvrages traversants,
- les travaux : des crédits inscrits à hauteur de 1,4 M€ destinés à des interventions de confortement du système d'endiguement sur les digues et sur les cours d'eau notamment sur le Riou à Blagnac, la Bourdette à Drémil-Lafage, le Gajéa.

Financement des dépenses d'investissement : 3,6 M€

Les dépenses d'équipement sont financées au trois-quarts par l'épargne nette, à laquelle s'ajoutent les subventions en provenance de l'Etat et de la Région et le FCTVA, respectivement pour 0,6 M€ et 0,05 M€.

Par conséquent, le solde des dépenses d'investissement est couvert par un emprunt d'équilibre de 0,2 M€.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	3,26	3,39	3,9%	0,13
Epargne nette	2,94	2,73	-7,2%	-0,21
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,05	-	0,05
Subventions d'investissement reçues	0,32	0,61	88,3%	0,29
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	2,98	0,20	-93,4%	-2,78
Recettes d'investissement	6,24	3,58	-42,6%	-2,66

Budget annexe ZAC Francazal

Le site de Francazal d'une emprise de 38ha, a été cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020. Il est envisagé d'y développer un « laboratoire » haut de gamme pour ce qui concerne l'activité aéronautique, le développement des transports du futur et les activités liées d'une part aux mobilités durables et innovantes (drones, véhicules autonomes), d'autre part aux énergies décarbonées (électriques et hydrogène). Un budget annexe a été ouvert en 2022, les différents aménagements sont en régie directe.

en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	1,20	0,98	-18,3%	-0,22
Produits des services	1,20	0,00	-100,0%	-1,20
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,00	0,98	-	0,98
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	4,05	0,98	-75,8%	-3,07
Charges à caractère général	4,05	0,98	-75,8%	-3,07
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	-2,85	0,00	100,0%	2,85
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	-2,85	0,00	100,0%	2,85
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	-2,85	0,00	100,0%	2,85
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	2,85	0,00	-100,0%	-2,85

Le financement d'un budget d'aménagement implique un décalage entre le décaissement des crédits nécessaires aux travaux et l'encaissement des cessions des terrains. Ce delta est compensé soit par des avances remboursables du budget principal vers le budget annexe d'aménagement soit par de l'emprunt. Pour 2025, le versement d'une subvention permet de compenser les dépenses. Par conséquent, l'épargne nette est nulle.

Recettes de fonctionnement : 0,98 M€

L'exercice 2025 porte une recette prévisionnelle correspondant à une subvention du Fonds Vert pour un montant de 0,98 M€.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 4 M€

Les dépenses de fonctionnement intègrent l'ensemble des dépenses concourant à l'aménagement de la zone (cession et réalisation de travaux).

L'exercice 2025 porte les dépenses suivantes :

- Pour 0,33M€, des prestations de géomètre et urbaniste, et des études de circulation et de mobilité,
- Pour 0,32 M€, des travaux de raccordement aux réseaux,
- Pour 0,15 M€, des frais de gardiennage,
- Pour 0,10 M€, l'achat de terrains de compensation en collaboration avec la SAFER
- Pour 0,08 M€, des honoraires OPPIDEA, mandataire des travaux,

Le budget annexe de Francazal n'a pas contracté de dette, les charges financières sont nulles.

L'épargne nette est projetée à 0 M€.

Dépenses d'investissement

Il n'y a pas de dépenses réelles d'investissement prévues pour l'exercice 2025.

Financement des dépenses d'investissement

Il n'y a pas de recettes réelles d'investissement prévues pour l'exercice 2025.

2025

Rapport
du budget primitif



Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-24-0894

Objet de l'acte : Adoption du Budget Primitif 2025 - Budget Principal

Annexe(s) : 0. Rapport

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date Séance : jeudi 12 décembre 2024

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission : 031-243100518-20241212-DL61058H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 18/12/2024

Date de réception en Préfecture : 18/12/2024